



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9233^e séance

Mercredi 21 décembre 2022, à 15 h 55
New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Kamboj (Inde)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. Costa Filho
Chine	M. Geng Shuang
Émirats arabes unis	M ^{me} Shaheen
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Agyeman
Irlande	M ^{me} Miley
Kenya	M. Kimani
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Norvège	M ^{me} Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Jacobs

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants d'Haïti, du Canada et de la République dominicaine à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Jean Victor Génés, Ministre des affaires étrangères et des cultes d'Haïti, et à M. Roberto Álvarez Gil, Ministre des relations extérieures de la République dominicaine.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Helen La Lime, Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Cheffe du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti ; et M. Kim Ives, éditeur d'*Haïti Liberté*.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra une déclaration liminaire de la Vice-Secrétaire générale, S. E. M^{me} Amina Mohammed, et des exposés de M^{me} La Lime, de M. Ives et de l'Ambassadeur Michel Xavier Biang, Représentant permanent du Gabon, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue à la Vice-Secrétaire générale, et je lui donne maintenant la parole.

La Vice-Secrétaire générale (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité de me donner la possibilité de faire une déclaration liminaire sur la situation en Haïti, un pays qui reste une priorité pour l'ONU et, à titre personnel, pour le Secrétaire général et moi-même.

Durant ma dernière visite en Haïti, en février, j'ai trouvé encourageants les efforts de relèvement menés au niveau national. J'ai pu observer qu'un travail énergique était fait en faveur de la reconstruction après le terrible séisme qui a frappé la péninsule du sud en 2021. Les actions pour lutter contre le choléra commençaient à porter leurs fruits. Et on avait bon espoir que

les négociations politiques traceraient une nouvelle voie vers la stabilité et le développement durable.

Mais à l'heure où 2022 touche à sa fin, Haïti s'enfonce dans une crise d'une ampleur et d'une complexité sans précédent qui a de quoi inquiéter sérieusement. Les efforts pour entamer un dialogue sur la voie à suivre se poursuivent. L'insécurité a atteint un niveau inédit, et les violations des droits humains sont généralisées. Les gangs armés ont étendu le champ de leurs activités criminelles violentes et recourent au meurtre et aux viols collectifs pour terroriser et assujettir les populations.

La violence des gangs paralyse le pays et entrave la liberté de circulation des personnes, des biens et de l'aide humanitaire. Elle alimente la résurgence du choléra et a porté l'insécurité alimentaire à un niveau inimaginable, provoqué le déplacement de 155 000 personnes et perturbé l'éducation de milliers d'enfants. Le Secrétaire général et l'ONU toute entière sont solidaires du peuple haïtien durant cette période extrêmement difficile.

La Représentante spéciale La Lime, S. E. l'Ambassadeur Xavier Biang et M. Kim Ives donneront au Conseil des détails sur la situation qui se déroule sous les yeux du monde entier. Qu'il me soit permis, dans ma brève déclaration, d'attirer l'attention sur deux aspects de la crise.

Premièrement, Port-au-Prince et les régions au-delà de la capitale sont en proie à la pire crise humanitaire et en matière de droits de l'homme depuis des décennies. Comme toujours, ce sont les communautés vulnérables qui souffrent le plus. Par exemple, 90 % des cas de choléra sont recensés dans des régions qui souffrent déjà d'un fort taux de malnutrition aiguë sévère. Je condamne avec la plus grande fermeté les violences sexuelles généralisées auxquelles se livraient des bandes armées. Les récits poignants qui figurent dans le rapport publié il y a deux mois par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sont un appel à l'action et à l'application du principe de responsabilité. L'ONU continuera de donner une voix aux femmes et aux filles qui vivent dans des communautés contrôlées par des gangs, de s'employer à réduire leur exposition à toutes formes de violence et d'appeler à ce que justice soit faite et à ce que les auteurs de ces crimes odieux soient amenés à en répondre.

Deuxièmement, il faut d'urgence mobiliser la solidarité et l'appui de la communauté internationale. Ce n'est pas le moment pour le monde de tourner le dos à

Haïti. Il faut se mobiliser et transformer la crise actuelle en une occasion pour Haïti de rebondir plus fort. J'exhorte tous les pays qui en ont la capacité à prendre d'urgence en considération la demande du Gouvernement haïtien tendant au déploiement d'une force spéciale internationale pour aider à rétablir la sécurité et à atténuer la crise humanitaire. Je l'ai constaté sur le terrain : c'est absolument indispensable pour qu'Haïti retrouve une stabilité institutionnelle et reprenne le chemin de la paix et du développement durable. Je réitère l'appel du Secrétaire général en faveur d'un appui de la communauté internationale à la Police nationale d'Haïti, comme énoncé dans sa lettre datée du 8 octobre (S/2022/747).

Bien que le blocage du terminal pétrolier de Varreux ait pris fin, la solidarité et l'action de la communauté internationale restent nécessaires. Le peuple haïtien, comme tous les peuples du monde, a le droit de vaquer à ses occupations quotidiennes sans être menacé d'enlèvement, de viol ou de meurtre, d'accéder aux services vitaux de base et d'exercer ses droits politiques et civils, y compris le droit de vote.

Le monde est le théâtre de nombreuses autres crises, mais rares sont, si tant est qu'il y en ait, celles qui mettent à l'épreuve notre détermination et nos valeurs comme celle à laquelle nous assistons en Haïti. Cette crise met à l'épreuve notre humanité commune, qui doit être au cœur de la coopération internationale. Elle met à l'épreuve notre solidarité avec les personnes qui souffrent profondément. Au cours de ma visite en février, j'ai parlé avec des membres de la société civile, des étudiants, des femmes et des filles. Ces conversations m'ont remplie d'espoir. Nous devons maintenant faire en sorte que les Haïtiens gardent cet espoir, pour aujourd'hui et pour demain. Il est de toute évidence urgent de répondre aux besoins les plus immédiats. Mais Haïti aura également besoin de l'aide de la communauté internationale pour s'attaquer aux causes structurelles qui sont à l'origine de cette crise et rompre les cycles qui ont entravé son développement pendant si longtemps. Un développement inclusif et durable est intrinsèquement indispensable, mais c'est aussi le meilleur moyen pour l'humanité de prévenir les crises.

Le Secrétaire général et moi-même, ainsi que l'ONU dans son ensemble, réaffirmons notre solidarité et notre détermination à rester aux côtés d'Haïti et de son peuple et à appuyer le relèvement du pays sur la voie du développement durable, de la démocratie, de la stabilité et de la paix. Pour cette nouvelle année, j'en appelle

à l'unité et à la solidarité en faveur d'une solution à la crise en Haïti, dirigée par les Haïtiens, pour les Haïtiens.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie la Vice-Secrétaire générale de sa déclaration liminaire.

Je donne maintenant la parole à M^{me} La Lime.

M^{me} La Lime (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité de me donner l'occasion de lui présenter un exposé concernant l'évolution récente de la situation en Haïti, qui a pour toile de fond un degré alarmant de violence en bande organisée dans le pays.

Le blocage du principal terminal pétrolier haïtien, qui avait coïncidé avec des mois de manifestations, de perturbations orchestrées et de barrages routiers armés dans tout le pays, a pris fin début novembre grâce à l'effort concerté de la Police nationale d'Haïti (PNH). Le carburant a commencé à circuler dans un certain nombre de quartiers dans le secteur de Port-au-Prince, permettant ainsi aux hôpitaux et aux entreprises de reprendre du service, et donnant l'impression d'un possible retour à la normale.

Cet espoir a toutefois été rapidement dissipé, car l'activité des bandes organisées a immédiatement connu une montée en puissance inédite dans la capitale, marquée par une recrudescence des enlèvements, des meurtres et des viols. En novembre, 280 homicides volontaires ont été recensés, un record. Le nombre d'enlèvements contre rançon est tout aussi alarmant. Le nombre d'enlèvements signalés en 2022 a à ce jour dépassé les 1 200, soit deux fois plus qu'en 2021, faisant de chaque déplacement un calvaire pour le citoyen ordinaire. L'augmentation des cas de viols reflète le *modus operandi* épouvantable des bandes organisées qui, comme nous l'avons signalé en octobre (voir S/PV.9153), se servent de la violence sexuelle pour intimider et soumettre des communautés entières. La brutalité avec laquelle cette violence est perpétrée est devenue un gage de notoriété pour ses auteurs.

La situation économique désastreuse ne fait qu'aggraver le sort des millions de personnes vivant dans les zones touchées par la violence, le contrôle exercé par les bandes organisées sur les principales voies d'accès à la capitale entravant le commerce. Près de la moitié de la population souffre d'insécurité alimentaire, et quelque 20 000 personnes sont en proie à des conditions proches de la famine. En plus des déplacements massifs de population, 34 % des écoles restent fermées. Et bien que les autorités nationales fassent de leur mieux, avec le concours de l'ONU, pour juguler l'épidémie de

choléra, on dénombre à ce jour 15 000 cas suspects dans les 10 départements du pays.

L'adoption de la résolution 2653 (2021), le 21 octobre, a été largement saluée par les Haïtiens. Les sanctions bilatérales qui ont suivi ont semble-t-il fait naître un sentiment d'urgence renouvelé quant aux moyens de rétablir des institutions démocratiquement élues. Certains membres de la société civile ont appelé les personnes ayant fait l'objet de sanctions à se retirer afin que les réformes nécessaires soient entreprises pour rétablir des institutions fonctionnelles et transparentes.

Alors que le débat prenait de l'ampleur, le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti a poursuivi ses efforts pour faire avancer le dialogue politique. En octobre et en novembre, des groupes de la société civile ont initié un nouveau cycle de consultations inclusives sur une feuille de route pour la transition avec des parties à l'accord de Montana, des associations du secteur privé, des syndicats et des organisations religieuses. Ce processus a donné lieu à l'élaboration d'un document consensuel national, qui comporte les mesures à adopter pour que le pays puisse organiser des élections dans un délai de 18 mois, avec un conseil de transition et un mécanisme de contrôle. Le 6 décembre, les groupes de la société civile qui dirigent ces consultations ont publié leur premier communiqué public en tant que Comité de facilitation indépendant, appelant à un accord final d'ici la fin de l'année 2022.

D'autres parties prenantes ont également joué un rôle actif. L'appel lancé le 8 décembre par les acteurs du secteur privé à faire évoluer les pratiques commerciales a été un nouveau pas dans la bonne direction. Les entreprises doivent impérativement respecter ces engagements et renforcer leurs liens avec la société civile et les acteurs politiques pour que la crise puisse être réglée.

À l'heure où je présente cet exposé au Conseil, des consultations intensives sont en cours, associées à des efforts visant à élargir l'appui au document consensuel national. Pour le bien de la nation, j'exhorte toutes les composantes de la société à mettre de côté leurs divergences et à tracer ensemble la voie à suivre pour faire avancer le pays.

Bien que le Gouvernement continue à investir dans la PNH, avec six nouveaux véhicules blindés reçus en octobre et une dizaine d'autres attendus dans le courant de l'année prochaine, cette force ne dispose toujours pas des moyens financiers et matériels suffisants au vu de l'énormité de la tâche à accomplir.

Les problèmes posés par les bandes organisées sont aggravés par la constante baisse des effectifs de la PNH. Les taux d'attrition croissants ont réduit sa force opérationnelle à moins de 13 000 personnes, avec un effectif du personnel d'active disponible inférieur à 9 000 personnes. Certes, quelques opérations efficaces contre les bandes organisées de Port-au-Prince ont été menées, mais il demeure très difficile de pérenniser ces gains en matière de sécurité. La PNH a besoin de recevoir un appui sous la forme d'une force spéciale, comme indiqué dans la lettre du Secrétaire général datée du 8 octobre (S/2022/747).

Les groupes de la société civile, les organisations politiques, les chambres de commerce et les groupes religieux plaident de plus en plus en faveur d'un appui opérationnel international à la police, selon des modalités clairement définies, et d'une approche intégrée qui viendrait appuyer la PNH et non s'y substituer. Je sais gré aux donateurs qui se sont engagés à contribuer au programme conjoint d'appui à la PNH, avec 17,8 millions de dollars promis à ce jour au panier de fonds multidonateurs.

Les programmes de lutte contre les armes et les flux financiers illicites ont également été mis en place, avec une appropriation claire par le pays. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a prêté une assistance juridique à la rédaction du nouveau code des douanes et travaille actuellement à une cartographie des réseaux criminels transnationaux pour mieux appréhender la réalité et l'ampleur du trafic d'armes à feu et de drogue en Haïti.

Un grand nombre d'interlocuteurs haïtiens se sont félicités des activités récentes du Conseil de sécurité. Ils soutiennent l'adoption de sanctions, outil essentiel dans la lutte contre la corruption et l'impunité. Toutefois, les sanctions seront plus efficaces si elles s'inscrivent dans une approche globale, qui comprend à la fois le dialogue politique en cours et le renforcement de l'appui à la sécurité des opérations de la Police nationale d'Haïti, comme indiqué dans la lettre du Secrétaire général datée du 8 octobre. Ces trois approches parallèles seront indispensables pour rétablir l'ordre et la confiance de la population et faire renaître l'espoir d'un avenir meilleur pour le pays. Les Haïtiens le méritent amplement.

La Présidente (parle en anglais) : Je remercie M^{me} La Lime de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Biang.

M. Biang (Gabon) : C'est un honneur de m'adresser aux membres du Conseil de sécurité en application du paragraphe 19 e) de la résolution 2653 (2022), dans lequel le Comité a été prié d'adresser au Conseil de sécurité, dans un délai de 60 jours, un rapport sur ses travaux. Je voudrais donner un bref aperçu des travaux qui ont été entrepris depuis l'adoption de ladite résolution, le 21 octobre.

Dans sa résolution 2653 (2022), le Conseil de sécurité a exigé la cessation immédiate de la violence, des activités criminelles et des atteintes aux droits humains, qui compromettent la paix, la stabilité et la sécurité d'Haïti et de la région, notamment les enlèvements, les violences sexuelles et fondées sur le genre, la traite des personnes et le trafic de migrants, ainsi que les homicides, les exécutions extrajudiciaires et le recrutement d'enfants par les groupes armés et les réseaux criminels. En conséquence, il a imposé des mesures aux personnes et entités désignées par le Comité comme étant complices d'activités faisant peser une menace sur la paix, la sécurité ou la stabilité en Haïti, ou comme ayant pris part, directement ou indirectement, à de telles activités. Ces mesures consistent en une interdiction de voyager pour les personnes désignées par le Comité, un gel des avoirs se trouvant en la possession ou sous le contrôle des personnes ou entités désignées par le Comité ou de toute personne ou entité agissant pour leur compte ou sur leurs instructions, ou de toute entité en leur possession ou sous leur contrôle, et un embargo sur les armes ciblé visant à empêcher la fourniture, directe ou indirecte, d'armes et de matériels connexes aux personnes ou entités désignées par le Comité, ou à leur profit.

J'ai été désigné Président du Comité le 2 décembre. Je tiens à remercier les membres du Conseil de sécurité pour la confiance qu'ils m'ont accordée, ainsi qu'à ma délégation, pour diriger cet important organe subsidiaire du Conseil. Le jour même de l'adoption de la résolution 2653 (2022), le Secrétariat a lancé le site Web du Comité 2653, sur lequel on trouve des informations relatives aux mesures de sanctions, ainsi qu'aux travaux et au mandat du Comité ; elles seront régulièrement actualisées.

Au paragraphe 19 d) de la résolution 2653 (2022), le Conseil de sécurité a décidé que le Comité allait arrêter et promulguer les directives qui pourraient être nécessaires pour faciliter la mise en œuvre des mesures imposées par les dispositions de la résolution, à savoir l'interdiction de voyager, le gel des avoirs et l'embargo sur les armes ciblé. À l'issue des consultations avec les

membres du Comité, un projet de directives a été transmis au Comité et est en cours d'examen.

En ce qui concerne la nomination du Groupe d'experts, je tiens à signaler que, le 12 décembre, j'ai fait circuler au Comité une lettre de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix dans laquelle figurait une liste de quatre candidats, à savoir des spécialistes en armes, en groupes armés et en réseaux criminels, en questions financières et en affaires humanitaires. La nomination du Groupe d'experts par le Secrétaire général est attendue vers la fin du mois. Il est prévu qu'après sa nomination en janvier, le Groupe d'experts se rende à New York pour prendre ses fonctions, mener des consultations avec les parties prenantes concernées, et rencontrer le Comité avant de se rendre dans la région pour commencer à recueillir, examiner et analyser les informations conformément à son mandat.

Le Conseil de sécurité a confié au Comité la tâche de chercher à obtenir des informations concernant les personnes et entités qui se livreraient aux actes décrits aux paragraphes 15 et 16 de la résolution 2653 (2022) et font peser une menace sur la paix, la sécurité ou la stabilité en Haïti, de les passer en revue et de désigner les personnes et entités visées par les mesures imposées par le Conseil. À cet égard, je souhaite me faire l'écho de l'appel lancé au paragraphe 23 de la résolution, dans lequel le Conseil a demandé instamment à tous les États Membres, ainsi qu'aux organisations internationales, régionales et sous-régionales, de coopérer avec le Groupe d'experts. Dans le même paragraphe, il a également prié instamment tous les États Membres de garantir la sécurité des membres du Groupe d'experts et de leur donner libre accès, notamment aux personnes, documents et lieux pertinents pour l'exécution de leur mandat.

Le Groupe d'experts doit présenter un rapport d'activité au Conseil de sécurité au plus tard le 15 mars 2023, conformément à la résolution 2653 (2022). Ce rapport sera examiné par le Comité avant d'être présenté au Conseil de sécurité. Le Groupe d'experts a également été chargé d'aider le Comité à s'acquitter de son mandat, notamment en lui fournissant à tout moment des informations pouvant servir à désigner éventuellement par la suite des personnes et entités qui se livrent aux activités décrites dans la résolution 2653 (2022). J'ai eu un certain nombre de contacts initiaux concernant la mise en œuvre de la résolution 2653 (2022). Conformément au paragraphe 19 e) de la résolution 2653 (2022), je présenterai au Conseil de sécurité un rapport annuel sur les

moyens de renforcer l'efficacité des mesures imposées par la résolution.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Biang de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Ives.

M. Ives (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de me donner l'occasion de présenter notre analyse de la situation en Haïti.

Je fais des reportages sur et en Haïti depuis 48 ans. Le mois dernier, je m'y suis rendu avec mon collègue, le journaliste Dan Cohen, pour enquêter sur les affrontements liés à la crise du carburant. À l'aide d'un drone, nous avons observé les barricades, les mouvements de la police, le trafic maritime et les marchés à ciel ouvert. Malgré la pénurie d'essence et l'insécurité, nous nous sommes rendus dans des hôpitaux, des cliniques, un camp de personnes déplacées, une zone industrielle, des quartiers riches et des bidonvilles dans lesquels les égouts se déversent.

On m'a demandé de présenter les faits. Mais les faits eux-mêmes ne sont pas neutres. Ils témoignent d'une histoire dans laquelle le droit international a été bafoué et les principes de paix et d'autodétermination, sur lesquels l'ONU a été fondée, ont été piétinés. Ces antécédents ont donné naissance à la crise actuelle. Au cours des trois dernières décennies, Haïti a été victime de trois coups d'État : en 1991, en 2004 et, le dernier en date, en 2021. Après chacun de ces crimes, qui ont impliqué des acteurs internationaux, le Conseil de sécurité a été prié, comme c'est le cas aujourd'hui, d'intervenir militairement en Haïti. Le Conseil a accepté de le faire dans les deux premiers cas, consolidant de fait un statu quo injuste et illégal. Les victimes de ces coups d'État, la population haïtienne, ont été policées, réprimées, terrorisées, diabolisées, agressées sexuellement, brimées sur le plan politique et sanctionnées sur le plan économique.

C'est pourquoi les 16 millions d'Haïtiens, dont 12 millions vivent en Haïti et environ 4 millions à l'étranger, sont ouvertement et presque unanimement, à l'exception de la petite bourgeoisie haïtienne, opposés à toute nouvelle intervention de l'ONU. Haïti est le seul pays des Amériques à avoir subi une occupation militaire des Nations Unies, et ce, pas une mais deux fois.

Aujourd'hui, quelle est la situation ? Les membres du Conseil de sécurité ont reçu des semi-vérités, mais comme l'écrit l'écrivain indien Anurag Shourie, une semi-vérité est encore plus dangereuse qu'un mensonge,

car il est certain qu'elle vous fourvoiera longtemps. On a dit aux membres du Conseil qu'Haïti est sous la domination de bandes organisées et qu'il fallait faire appel au pouvoir de cette instance mondiale pour les punir et les anéantir. L'autre facette de la vérité, qui n'a pas été dite aux membres, c'est que les deux précédentes interventions militaires de l'ONU, ainsi que les coups d'État, ont tellement affaibli l'État haïtien que cela a créé un vide propice à l'essor de cette criminalité.

En conséquence, la population haïtienne a été abandonnée à son sort et elle a formé ce que les Haïtiens appelaient dans les années 80 des « brigades de vigilance » pour lutter contre les criminels. Ce faisant, elle a réussi à créer des quartiers qui ne sont pas en proie à la criminalité et où les citoyens peuvent vaquer à leurs occupations quotidiennes dans la paix et la sécurité.

Or, nous voyons aujourd'hui certains analystes, qui présentent des rapports au Conseil de sécurité et publient même leurs comptes rendus sur des réseaux de médias faisant autorité, faire l'amalgame entre les bandes criminelles, qui se livrent ouvertement et sans vergogne à des enlèvements, à des extorsions, à des viols et à d'autres crimes, et les comités d'autodéfense civils formés de manière autonome, qui luttent contre la criminalité. Ces comités de défense autoconstitués sont l'incarnation même de l'autodétermination ainsi que d'une action et d'une réponse communautaires coordonnées. En résumé, le Conseil met dans le même panier les « bons » et les « méchants » et les qualifie de « bandes organisées ».

Ce qui est paradoxal, c'est que le Conseil de sécurité menace désormais de déraciner ce germe d'autodéfense haïtienne. En effet, dans sa résolution 2653 (2022), du 21 octobre 2022, le Conseil de sécurité a choisi de sanctionner une seule personne, l'accusant de menacer « la paix, la sécurité et la stabilité d'Haïti » (*résolution 2653 (2022), annexe*) et lui reprochant, sur la base d'allégations contestées, d'avoir « planifié, dirigé ou commis des actes qui constituent des atteintes graves aux droits humains » (*ibid.*).

L'homme sanctionné n'est pas Joseph Wilson, alias « Lanmò Sanjou », le chef du gang « 400 Mawozo », qui a admis publiquement avoir enlevé 17 missionnaires nord-américains, cinq prêtres français et deux religieuses l'année dernière. Ce n'est pas le ravisseur autoproclamé connu sous le nom d'« Izo », chef du gang « 5 secondes » de Village de Dieu, qui a tué quatre policiers haïtiens et en a blessé sept autres en mars 2021. Ce n'est pas Renel Destina, alias « Ti Lapli », un autre ravisseur fier de lui,

dont la bande criminelle contrôle la région de Grande Ravine et qui, avec « Izo », coupe l'accès à l'autoroute menant à la péninsule sud d'Haïti, soit 40 % du territoire national, depuis près de deux ans. Ce n'est pas non plus Kempès Sanon, le chef du gang de Bel-Air, qui a été condamné à la prison à vie pour enlèvement mais s'est évadé en février 2021, tuant le directeur civil de la prison de la Croix-des-Bouquets durant sa fuite.

L'homme que le Conseil de sécurité a sanctionné est Jimmy Chérizier, connu sous le nom de « Barbecue », porte-parole d'une fédération de quartiers appelée « Revolutionary Forces of the G9 Family and Allies, Mess with One, You Mess with All », qui se consacre à empêcher les enlèvements, les extorsions, les viols et autres crimes de se produire dans ces quartiers. Au départ, Chérizier était un policier d'exception qui luttait contre les bandes criminelles. En outre, le but de la coalition G9 de Chérizier était de faire baisser la violence et elle a réussi à établir une trêve en juillet 2020 entre ses quartiers et ceux contrôlés par les bandes criminelles.

Dans un rapport en date du 25 septembre 2020, le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) a indiqué que « [l]es homicides volontaires signalés à la police ont diminué de 12 % » (S/2020/944, par. 17) au cours des trois mois allant de juin à août 2020, période qui coïncide avec le début de la trêve du G9. Cette simple donnée statistique a tellement alarmé l'oligarchie haïtienne que celle-ci a commencé à propager, par l'intermédiaire de ses stations de radio, de ses experts rémunérés et de ses formations politiques de gauche comme de droite, la fiction selon laquelle le BINUH et sa cheffe, Helen La Lime, avaient fédéré le G9 et le contrôlaient. Cette rumeur s'est largement répandue malgré le fait qu'au paragraphe précédent du même rapport, le G9 était qualifié de « notoire », qu'on pouvait lire que

« [l]'apparition de cette nouvelle organisation a suscité des inquiétudes parmi les acteurs de l'échiquier politique et de la société civile quant à l'impact préjudiciable que les bandes partisans pourraient avoir sur les institutions de l'État » (*ibid.*, par.16).

Cela démontre la rapidité avec laquelle une fiction, simplement parce qu'elle est répétée, peut finir par être acceptée comme un fait dans le discours populaire, conduisant l'ONU à prendre pour cible un chef de file de la lutte contre la criminalité et un artisan de la trêve dans les bidonvilles d'Haïti. Le fait qu'une erreur aussi grave puisse se produire montre également à quel point le pouvoir conféré au Conseil de sécurité

en vertu du Chapitre VII peut être un instrument malavisé, contre-productif et imprécis, en particulier lorsque le Conseil reçoit des informations inexacts et biaisées.

Les sanctions doivent être fondées sur des éléments de preuve, et non être le résultat de machinations politiques. Par exemple, le 26 septembre, M^{me} La Lime a informé le Conseil de sécurité que le Premier Ministre haïtien Ariel Henry souhaitait

« le dialogue pour créer les conditions constitutionnelles, politiques et de sécurité nécessaires à la tenue d'élections d'ici la fin de 2023 » (S/PV.9136, p. 2).

Elle aurait dû souligner qu'Ariel Henry est un chef de gouvernement de facto qui ne bénéficie de pratiquement aucun soutien populaire et qui n'est doté d'aucun mandat légal. Le peu de légitimité qu'il a pu avoir s'est évanouie le 7 février dernier, avec la fin définitive du mandat du regretté Jovenel Moïse. Depuis 17 mois qu'il est au pouvoir, grâce à sa nomination par ce que l'on appelle le groupe restreint, un groupe d'ambassadeurs dirigé par La Lime et par Washington, Henry n'a absolument rien accompli pour ce qui est d'établir le dialogue ou de mettre en place les conditions propices à la tenue d'élections. Au contraire, il a dissous le Conseil électoral provisoire en place deux mois après avoir pris le pouvoir et ne l'a pas réinstitué depuis. La plupart des observateurs s'accordent à dire que la probabilité que des élections libres et régulières soient organisées l'année prochaine est quasiment nulle.

M^{me} La Lime a également dit au Conseil que Henry avait décidé

« de réduire les subventions régressives sur le carburant, qui coûtent à l'État quelque 400 millions de dollars par an, afin d'augmenter les recettes destinées aux programmes sociaux » (*ibid.*).

Au contraire, les subventions aux carburants, qui permettent aux transports publics haïtiens, aux marchés en plein air et à des dizaines de milliers de petits paysans et de petites entreprises du pays d'être en activité, n'étaient pas « régressives ». C'était l'une des rares mesures qui permettaient d'alléger le fardeau de la pauvreté écrasante qui pesait sur les masses haïtiennes, et il n'y a, pour ainsi dire, pas de programmes sociaux en Haïti. Il était donc prévisible que cette décision de M. Henry, dont Brian Nichols, Secrétaire d'État adjoint américain aux affaires de l'hémisphère occidental, a dit qu'il s'agissait d'une « mesure que nous voulions voir

en Haïti depuis un certain temps », précipiterait ce que M^{me} La Lime a décrit comme

« des barrages routiers [qui ont] été érigés dans tout le pays, ce qui a entraîné le bouclage du territoire national » (S/PV.9136, p. 2).

L'ironie ici, c'est que la réponse proposée à ces soulèvements est une nouvelle intervention militaire étrangère. La dernière mission militaire de longue durée des Nations Unies en Haïti, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, est restée 13 ans dans le pays, de 2004 à 2017, pour un coût d'environ 7 milliards de dollars, soit en moyenne environ 538,5 millions de dollars par an. Abstraction faite des principes moraux et politiques, ne serait-il pas plus rentable d'accorder à l'État haïtien des subventions aux carburants à hauteur de 400 millions de dollars par an que de déployer des contingents à un coût beaucoup plus élevé ?

On a également dit aux membres du Conseil que

« l'une des plus grandes alliances de bandes criminelles de la capitale a bloqué le principal terminal de carburant à Varreux, à Port-au-Prince » (*ibid.*).

Premièrement, pourquoi M^{me} La Lime parle-t-elle dans ce contexte de « bandes criminelles » mais ne qualifie-t-elle pas Ariel Henry de « criminel » ? Il est accusé de manière crédible, sur la base d'enregistrements téléphoniques, d'avoir eu de nombreuses conversations téléphoniques prolongées avec Joseph Félix Badio, l'homme qui aurait ordonné à des mercenaires colombiens de mitrailler mortellement le Président Jovenel Moïse le 7 juillet 2021. Henry a renvoyé un juge haïtien qui cherchait à l'interroger sur ces appels, qui ont été passés à la fois avant et quelques heures seulement après le meurtre.

Deuxièmement, l'alliance de ces prétendues bandes criminelles à laquelle La Lime fait allusion n'est autre que le G9, la fédération de lutte contre la criminalité dirigée par Jimmy Chérizier. Les barricades qu'ils ont érigées à l'extérieur du terminal pétrolier de Varreux, l'un des trois dépôts de carburant de la capitale, l'ont été en solidarité avec le bouclage du territoire national et les revendications de toute la population.

Troisièmement, pourquoi s'est-elle focalisée sur les seules barricades situées près du terminal pétrolier, alors que des barricades étaient installées dans tout le pays, ? Quelle différence cela fait-il si un camion-citerne peut parcourir cinq rues au lieu d'une seule ? Les nombreux barrages routiers et manifestations dans toute

la ville auraient limité les livraisons de carburant à ce moment-là, mais le principal facteur qui a perturbé la distribution du carburant a été la hausse des prix, qui a fait que le coût du carburant a plus que doublé du jour au lendemain.

Lors de cet exposé, on a dit aux membres du Conseil que le blocage de Varreux « provoquait des pénuries dans tout le pays et la fermeture d'hôpitaux » (*ibid.*). Voilà encore une demi-vérité. Début novembre, plus d'un mois après l'exposé fait au mois de septembre, nous nous sommes rendus à l'Hôpital général, le plus grand hôpital d'Haïti, où l'administrateur nous a dit que l'hôpital n'avait jamais fermé, mais qu'il était certes plus difficile d'obtenir du carburant depuis le mois d'août, lorsque l'approvisionnement est devenu insuffisant parce que le Gouvernement ne payait pas ses factures, et que cela était plus difficile encore depuis la hausse des prix.

La Représentante spéciale a conclu son exposé en déclarant qu'« une crise économique, une crise des bandes et une crise politique ont convergé pour donner lieu à une catastrophe humanitaire » (*ibid.*, p. 3), après avoir souligné « les véritables limites de la force [de police] nationale » (*ibid.*). Nous pensons que cela a clairement préparé le terrain à la demande d'intervention militaire étrangère qu'Ariel Henry a adressée au Conseil de sécurité, le 9 octobre, demande qui constitue une violation flagrante de l'article 263-1 de la Constitution haïtienne, qui interdit la présence de forces étrangères sur le territoire haïtien.

Les partisans d'une intervention étrangère en Haïti sont bien conscients de l'opposition du peuple haïtien et de sa mauvaise image aux yeux du monde, d'autant plus que cela a déjà été tenté auparavant, sans succès. L'ancienne Ambassadrice des États-Unis en Haïti, Pamela White, a suggéré ce mois-ci que l'Administration Biden déploie en Haïti 2000 agents armés chargés du maintien de l'ordre mais qu'elle n'en envoie que 200 à la fois, sur une période de six mois, en toute discrétion. Certains responsables ont également suggéré de déployer de petites unités de forces spéciales pour former la Police nationale d'Haïti. Comme au Viet Nam au début des années 1960, cela risque de n'être que le début. De manière révélatrice, Pamela White a aussi recommandé, lors d'une audience devant le Congrès en mars 2021, que le Président Moïse soit « mis de côté » et que Washington adopte ce qu'elle a appelé « l'option du Premier Ministre ». C'est effectivement ce qui s'est produit.

Cette dynamique de pouvoir est ce qui est le plus alarmant dans la situation actuelle en Haïti. Des acteurs étrangers décident des dirigeants que les Haïtiens doivent avoir, et un Premier Ministre sans mandat légal ou populaire fait fi de la Constitution haïtienne. Les pays étrangers débattent aujourd'hui d'une nouvelle invasion militaire pour sauver les Haïtiens d'une prétendue « catastrophe humanitaire ».

Chez *Haïti Liberté*, nous sommes convaincus que la situation en Haïti ne peut être réglée par la voie d'une intervention étrangère, d'une force militaire ni même de sanctions. Le peuple haïtien, agissant en toute souveraineté, doit être autorisé à régler ses problèmes lui-même, comme il l'a fait il y a 219 ans lorsqu'il a fondé la première nation d'Amérique latine. La seule chose que l'ONU ou toute autre entité étrangère pourrait faire consiste à fournir à Haïti un soutien économique désintéressé pour reconstruire son économie ravagée et ses institutions politiques détruites par 30 années de coups d'État, d'interventions militaires et d'austérité néolibérale.

Nous appelons le Conseil à respecter les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, en particulier le paragraphe 7 de l'Article 2, selon lequel :

« [a]ucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État ».

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ives de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Vice-Secrétaire générale, Amina Mohammed, et la Représentante spéciale, Helen La Lime, de leurs exposés. Nous remercions également le journaliste des États-Unis et éditeur d'*Haïti Liberté*, M. Kim Ives, et apprécions à sa juste valeur sa vision très intéressante et impartiale de la situation dans le pays. Nous jugeons très utile d'inviter des intervenants qui peuvent fournir au Conseil de sécurité des informations supplémentaires qui nous permettent d'examiner les questions à l'ordre du jour sous différents angles. Nous saluons aussi la participation à la présente séance du Ministre des affaires étrangères d'Haïti et du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine.

Beaucoup de choses ont été dites aujourd'hui sur la situation actuelle en Haïti. Nous ne les répéterons pas. L'ampleur de la crise politique, économique et humanitaire à laquelle le pays est confronté est évidente pour tous. Il est également clair qu'il n'existe pas de recettes toutes faites pour régler la crise et remettre Haïti sur la voie du développement durable.

Les décisions à court terme peuvent atténuer la douleur de la nation haïtienne qui souffre depuis longtemps, mais elles ne pourront pas la guérir. Si l'on considère le déblocage du terminal pétrolier, présenté comme une solution miracle, il n'a pas facilité l'accès tant attendu de la population aux biens et aux services de base. Tout comme une majorité d'Haïtiens, nous doutons que l'envoi d'une force militaire internationale puisse changer la donne.

Si nous voulons définir des mesures réellement efficaces, il importe d'avoir une compréhension globale des causes de la situation actuelle en Haïti. La crise chronique de gouvernance, l'effondrement socioéconomique et le délabrement institutionnel et juridique de l'État insulaire sont, dans une large mesure, le résultat de nombreuses années d'ingénierie politique externe. La responsabilité historique de cette situation incombe non seulement à Washington, qui s'est immiscé à plusieurs reprises dans les affaires intérieures d'Haïti, y compris sur le plan militaire, mais aussi à Paris. C'est la France coloniale qui, pendant plus de 100 ans après la libération d'Haïti, a reçu de lui de prétendus « paiements pour l'indépendance », imposés par le chantage et des ultimatums militaires. Ce fut la première et unique fois dans l'histoire qu'un peuple libéré de l'esclavage a été contraint de payer ses oppresseurs. Des envois de fonds colossaux, équivalant à des milliards de dollars aujourd'hui, ont été transférés aux banquiers et aux propriétaires terriens français, au lieu de servir au développement d'un jeune pays.

Aujourd'hui, les anciennes puissances coloniales ont changé leurs méthodes, mais pas leurs approches coloniales. L'ingérence dans les affaires intérieures d'Haïti se fait par l'imposition de décisions et l'installation d'acteurs politiques en dehors du cadre légal du pays. En conséquence, le pays ne dispose pas d'autorités légitimement choisies conformément à la Constitution nationale. La poursuite de l'ingérence internationale dans les affaires haïtiennes a instillé chez certaines élites locales un sentiment de dépendance et de permissivité et les a amenées à croire que leur avenir ne dépendait

pas de la volonté du peuple, mais de la bienveillance de mécènes et de parrains extérieurs.

À cet égard, la communauté internationale a pour véritable mission de contribuer à l'instauration d'un dialogue politique à l'échelle nationale afin de créer des conditions équitables pour la formation d'un gouvernement vraiment légitime. Les forces politiques haïtiennes, tant celles au pouvoir que les partis d'opposition, doivent agir de manière constructive afin de mettre de l'ordre dans leurs propres affaires.

Nous sommes surpris que ce signal politique clair adressé à l'élite haïtienne ne vienne pas des États-Unis, qui sont prompts à qualifier les gouvernements de certains pays d'Amérique latine d'inconstitutionnels, tout en étant très protecteurs des autres régimes qui leur sont loyaux. La Charte démocratique interaméricaine, adoptée en 2001, qui est en vigueur dans toute la région, n'établit-elle pas des critères clairs pour définir une rupture du processus constitutionnel et la réponse de la communauté internationale ? Où est la réponse, conformément à cette charte, à la légitimité douteuse, pour ne pas dire autre chose, de la plupart des autorités haïtiennes ?

Nous savons ce que Washington fait lorsqu'elle a besoin d'assujettir un autre pays. Elle utilise des sanctions unilatérales contre les personnalités politiques indésirables et cherche à nettoyer le champ politique dans un sens favorable aux États-Unis. Le Canada fait de même. Par exemple, nous savons que la liste des sanctions canadiennes comprend au moins deux anciens Premiers Ministres d'Haïti qui ont l'intention de contester cette décision. Nous mettons en garde contre la présentation de ces mesures comme une réaction de l'ensemble de la communauté internationale dans le cadre du Comité des sanctions du Conseil de sécurité. Le Comité a été créé en vertu d'une résolution du Conseil de sécurité, précisément pour éviter toute action unilatérale et élaborer des solutions communes, tout en faisant appel à des experts spécialisés afin d'évaluer la faisabilité et la pertinence d'éventuelles restrictions.

Les informations partagées aujourd'hui par M. Ives doivent nous inciter à être encore plus prudents en ce qui concerne les sanctions. Sinon, nous risquons de sanctionner non pas les éléments criminels, mais les figures de l'opposition qui pourraient prendre part au dialogue national, mais qui, pour quelque raison que ce soit, se révèlent indésirables aux yeux des États-Unis et de leurs satellites. J'insiste de nouveau sur le fait que les mesures unilatérales prises par les États-Unis et le

Canada ne représentent pas la volonté de la communauté internationale et ne doivent pas servir de pierre angulaire au nouveau Comité des sanctions contre Haïti.

Nous comptons sur le travail productif du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti, dont la présidence est assurée par le Gabon, ainsi que sur les experts sélectionnés qui, nous le savons, sont d'excellents professionnels. Nous relevons que la résolution assortie de sanctions prévoit l'examen des sources et des itinéraires de la contrebande d'armes, y compris par l'utilisation des canaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

En fin de compte, il nous faut non seulement identifier, mais aussi éliminer, les sources financières et matérielles qui alimentent les bandes, d'abord et avant tout le commerce des armes et le trafic de drogue, qui sont le nerf de la guerre pour les groupes criminels qui règnent sur Haïti et la principale raison de l'effondrement de l'ordre public. Pour notre part, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, nous continuerons à oeuvrer pour faire en sorte que le peuple haïtien jouisse de l'ordre public mais également de la possibilité d'un processus politique libre et démocratique ainsi que d'un développement économique et d'une prospérité durables, ce qui est important certes pour Haïti mais aussi pour la République dominicaine, sa voisine immédiate. La présence du Ministre dominicain des relations extérieures à la présente séance témoigne de l'importance que la situation revêt pour son pays, et pour toute la région.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie de leurs exposés la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed, la Représentante spéciale du Secrétaire général Helen La Lime et l'Ambassadeur Biang, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti. Nous prenons acte de la présentation de M. Ives et souhaitons la bienvenue au Ministre des affaires étrangères d'Haïti, au Ministre des relations extérieures de la République dominicaine et au représentant du Canada.

Quand le Mexique a rejoint le Conseil de sécurité en 2021, tous les regards étaient tournés vers l'organisation d'un référendum constitutionnel et la tenue d'élections. L'assassinat du Président Moïse, dont les circonstances restent à élucider, a encore exacerbé la violence, qui empêchait et continue d'empêcher la tenue d'élections, les bandes criminelles ayant pris le contrôle de zones clefs du pays et entravant l'acheminement de l'aide humanitaire et des produits de première

nécessité. Ces facteurs et de nombreux autres nous ont incités à déposer un projet de résolution pour que ces criminels soient visés par des sanctions. J'insiste sur le fait qu'il ne s'est jamais agi de sanctionner la population haïtienne. Nous constatons que depuis que la résolution 2653 (2022) a été adoptée à l'unanimité, le nouveau régime de sanctions commence à avoir un certain effet sur la situation sur le terrain. Nous avons bon espoir que, lorsque le Comité des sanctions débutera ses travaux, appuyé par un groupe d'experts indépendant récemment nommé, des mesures continueront d'être prises contre les responsables de la violence et de l'instabilité, y compris, et j'insiste sur ce point, ceux qui sont impliqués dans le trafic d'armes.

Il est clair que les sanctions à elles seules n'apporteront pas tous les changements nécessaires et qu'il faut faire davantage pour porter assistance au peuple haïtien. Nous savons qu'il y a urgence mais, en même temps, nous devons tirer les enseignements de l'expérience afin de déterminer soigneusement la meilleure façon, ou les meilleures façons, de maintenir notre appui à Haïti. En parallèle, les principaux acteurs politiques d'Haïti doivent également arriver à un minimum de consensus au sujet de l'avenir de leur pays. Le travail politique intérieur incombe aux Haïtiens et à personne d'autre.

Afin de répondre aux nombreux besoins du peuple haïtien, il convient aussi, bien sûr, d'identifier leurs causes sociales profondes : héritage du colonialisme, exclusion, abus, violations des droits humains et dégradation de l'environnement, pour ne citer que quelques-uns des facteurs à prendre en considération. Il est également impératif d'en finir avec la corruption. S'exprimant précisément sur la question devant le Conseil, en novembre 2021, le Président Andrés Manuel López Obrador a ainsi déclaré ce qui suit :

« la corruption est la principale cause des inégalités, de la pauvreté, de la frustration, de la violence, des migrations et des graves conflits sociaux » (S/PV.8900, p. 6).

Première nation indépendante de l'Amérique latine et des Caraïbes et exemple de liberté, de résistance et de persévérance, Haïti ne doit pas être abandonnée aux rivalités politiques mesquines ni aux enjeux géopolitiques. Le Mexique continuera d'exhorter à ce que nous réagissions à la crise haïtienne sur de multiples fronts et maintiendra ses programmes de coopération avec toutes les institutions haïtiennes. Toutefois, nous devons aussi étudier de nouvelles possibilités d'appui, étant donné que les mesures prises ne suffisent pas. Nous appelons

donc la communauté internationale et le système des Nations Unies à éviter l'inertie et la lassitude en ce qui concerne la question haïtienne et engageons instamment les dirigeants haïtiens à assumer leur responsabilité de créer les conditions nécessaires à la stabilité, dans l'intérêt véritable du peuple haïtien.

Puisqu'il s'agit de la dernière déclaration de mon pays en tant que membre élu du Conseil de sécurité et que corédacteur, avec les États-Unis d'Amérique, sur ce dossier, je tiens à dire que le Mexique continuera de suivre de près la situation en Haïti et restera disposé à poursuivre sa coopération avec le Conseil et avec les autorités et le peuple haïtiens du mieux qu'il le pourra.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leur participation. Avant de faire mes observations, je souhaite la bienvenue à la séance d'aujourd'hui au Ministre des affaires étrangères Génés et au Ministre des relations extérieures Álvarez Gil, et j'attends avec intérêt d'entendre leurs vues sur la situation actuelle en Haïti.

Les États-Unis continuent de s'employer à lutter contre l'insécurité et la crise humanitaire qui s'aggrave en Haïti et à soutenir des efforts emmenés par les Haïtiens pour faciliter une entente politique qui profiterait à tous les Haïtiens. Nous croyons comprendre que le Premier Ministre Henry espère un accord sur une entente politique large avant la fin de l'année. Nous cultivons un optimisme prudent depuis la déclaration du 8 décembre dans laquelle des membres influents du secteur privé haïtien ont exprimé leur appui à une entente consensuelle. C'est la première fois que les dirigeants du secteur privé s'unissent si largement en faveur d'une entente politique et de réformes institutionnelles démocratiques.

Nous remercions l'Ambassadeur Biang de la mise à jour qu'il a fournie sur les activités du Comité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti et les sanctions, couvrant les 60 premiers jours consécutifs à l'adoption, le 21 octobre, de la résolution, portant création du régime de sanctions. Nous sommes satisfaits que quatre candidats hautement qualifiés aient été retenus pour occuper des postes déterminants au sein du Groupe d'experts, touchant aux questions financières, aux affaires humanitaires, aux groupes armés et aux réseaux criminels ainsi qu'aux armes. Nous nous félicitons également des progrès accomplis par le Gabon dans l'élaboration de directives pour la conduite des travaux du Comité des sanctions.

Avec notre partenaire et corédacteur, le Mexique, nous avons présenté la résolution portant création d'un régime de sanctions, mesure importante pour aider le peuple haïtien. Les États-Unis ont également imposé des restrictions en matière de visa à des parties notoirement de connivence avec des bandes criminelles en Haïti. Ces mesures ont déjà commencé à avoir un effet dissuasif sur les chefs de gangs et les élites politiques et économiques qui provoquent et financent les crises avec lesquelles Haïti est aux prises. Mais nous n'entendons pas nous arrêter là. Nous continuerons à cibler les chefs de gangs violents et ceux qui les financent. Nous sommes en train d'identifier des cibles supplémentaires à désigner aux Nations Unies afin de mettre un terme au financement de ceux qui sont impliqués dans les troubles en Haïti.

Nous jugeons encourageant le fait que la Police nationale d'Haïti a pu rétablir son contrôle sur le terminal pétrolier de Varreux. Malgré cette évolution positive, la violence et l'insécurité restent une préoccupation quotidienne pour les Haïtiens. Les enlèvements, le recours aux violences sexuelles et aux viols par les gangs, les affrontements entre gangs et le blocage des principales routes du pays restent des défis importants. C'est pourquoi nous continuons à plaider pour qu'un soutien international en matière de sécurité soit apporté au pays, notamment par le déploiement d'une force multinationale ne relevant pas des Nations Unies, comme le demande le Gouvernement haïtien.

Les États-Unis ont fourni plus de 90 millions de dollars en soutien en matière de sécurité à Haïti au cours des 18 derniers mois, et nous continuerons à fournir une aide bilatérale essentielle. Nous continuons également à fournir une aide vitale, car le peuple haïtien est en proie à une situation humanitaire qui se détériore rapidement, avec des conditions proches de la famine dans certaines parties de Port-au-Prince et la propagation du choléra dans tout le pays.

Pour leur part, les États-Unis ont toujours été le principal donateur humanitaire à l'appel des Nations Unies pour Haïti, qui souffre d'un sous-financement chronique. En réponse aux besoins humanitaires accrus, notamment à la suite du tremblement de terre d'août 2021, les États-Unis ont fourni plus de 171 millions de dollars en aide humanitaire vitale et en programmes de relèvement rapide, de réduction des risques et de résilience, depuis l'exercice 2021. Nous élargissons également notre aide d'urgence afin de répondre aux préoccupations croissantes en matière de protection, d'aider à endiguer l'épidémie de choléra et de fournir des vivres et d'autres

produits de base essentiels aux communautés les plus vulnérables de Port-au-Prince et dans l'ensemble du pays. Nous invitons les autres donateurs à augmenter leur soutien pendant cette période critique pour Haïti.

Nous comprenons bien que tout gain de sécurité doit également être lié à un accord politique entre les différents acteurs d'Haïti, et nous exhortons le peuple haïtien à trouver un moyen de parvenir à un consensus inclusif et large pour aller de l'avant avec un accord politique. Nous convenons qu'il est nécessaire de soutenir les réformes institutionnelles, en plus de répondre aux besoins d'ordre sécuritaire et humanitaire immédiats d'Haïti. Par le biais du plan décennal Global Fragility Act, les États-Unis cherchent à s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité, en s'appuyant sur la réforme du secteur de la justice, tout en s'intéressant à l'engagement civique et aux opportunités économiques. Nous exhortons également les nations partenaires à contribuer au panier de fonds des Nations Unies, compte tenu de la nécessité impérieuse de changer la situation en matière de sécurité en Haïti.

Sans une amélioration de la sécurité, il sera impossible de progresser sur les fronts politique, économique et humanitaire. Nous encourageons la communauté internationale à continuer à se concentrer sur Haïti et à œuvrer à la satisfaction de tous ces besoins.

M^{me} Miley (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie la Vice-Secrétaire générale Mohammed et la Représentante spéciale La Lime pour leurs exposés qui donnent à réfléchir, ainsi que M. Ives pour son analyse. Je tiens également à remercier le Représentant permanent du Gabon pour son premier exposé en tant que Président du Comité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti. Je tiens également à saluer la présence dans la salle du Ministre haïtien des affaires étrangères et du Ministre dominicain des relations extérieures, ainsi que de l'Ambassadeur du Canada.

Au cours des deux mois qui se sont écoulés depuis notre dernière séance sur la question (voir S/PV.9153), la situation n'a guère évolué positivement en Haïti. Au lieu des progrès réclamés et dont le peuple haïtien a si désespérément besoin, nous avons assisté à un nouvel enracinement de la violence et des privations. Je souhaite parler de trois domaines de préoccupation constante.

Tout d'abord, le contrôle et la répression sauvages exercés par les bandes criminelles contre la population haïtienne n'ont connu ni fin ni répit. Chaque jour, le nombre de violences, d'enlèvements, de viols et de

meurtres systématiques augmente. L'utilisation de la violence sexuelle et fondée sur le genre comme arme contre une communauté déjà traumatisée est odieuse. L'Irlande condamne à nouveau cette violence dans les termes les plus forts. Les responsables doivent mettre fin à leur assaut contre le peuple haïtien. Les responsables doivent être traduits en justice.

Les dirigeants haïtiens de tous bords doivent agir de concert pour mettre fin au cycle de la violence et de l'impunité qui sévit en Haïti depuis trop longtemps. Si nous nous félicitons de la fin du blocus du terminal de Varreux, qui a libéré un certain approvisionnement en carburant en Haïti, cela ne signifie pas pour autant un retour à l'ordre public. Le peuple haïtien ne connaîtra la paix que lorsque l'État reprendra le contrôle du territoire national. L'Irlande se félicite des efforts déployés à cet égard pour apporter un soutien à la Police nationale d'Haïti.

Deuxièmement, une catastrophe humanitaire est en cours en Haïti. Le tout récent point sur les conflits et la faim, publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial, a souligné ce que nous savions déjà : un nombre croissant d'Haïtiens ont été poussés à des niveaux catastrophiques d'insécurité alimentaire et à des conditions proches de la famine. Les gens meurent par manque de nourriture, d'eau et d'accès aux services de base.

L'Irlande salue les efforts de la communauté humanitaire, qui est restée et a tenu ses promesses malgré les intimidations, les enlèvements et la violence. Ses actions éloignent les communautés du précipice, tout en maintenant les familles en situation de survie. Ces efforts désespérés et salvateurs nécessitent le soutien continu de la communauté internationale. L'action humanitaire reste financée à moins de la moitié, et davantage de vies seront perdues sans un soutien accru aux acteurs sur le terrain.

Troisièmement, la souffrance prolongée du peuple haïtien persistera si l'on ne parvient pas immédiatement à un règlement politique durable. L'Irlande réitère son appel urgent aux acteurs politiques en Haïti pour qu'ils mettent de côté leurs intérêts particuliers, leurs inimitiés, leurs divisions et leurs gains personnels et qu'ils se rassemblent en solidarité pour prendre des mesures qui soient, enfin, dans le meilleur intérêt du peuple haïtien.

Le fait que les appels de la communauté internationale et du peuple haïtien à une percée politique

restent sans réponse ne fait que condamner davantage de personnes à l'insécurité alimentaire ; plus de communautés au fléau de la violence des gangs ; plus de femmes, de filles et de personnes LGBTIQ+ à la violence sexuelle et fondée sur le genre ; et davantage d'enfants à une vie dominée par la peur.

Nous avons entendu à maintes reprises qu'un règlement politique était possible. Pourtant, la population haïtienne est condamnée à endurer de nouvelles souffrances en raison de l'absence de volonté politique. Les Haïtiens ne pourront se voir garantir la paix, la stabilité et la dignité sans une solution politique durable, inclusive, dirigée et contrôlée par le peuple haïtien. Cette solution doit conduire au rétablissement d'un gouvernement, d'un corps législatif et d'un système judiciaire qui fonctionnent.

Nous engageons tous les acteurs concernés en Haïti à agir et à prendre une mesure courageuse pour le bien de leur pays. Le peuple haïtien ne mérite pas moins. Des mesures audacieuses et urgentes doivent être prises avant qu'Haïti ne franchisse le point de non-retour.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed, la Représentante spéciale du Secrétaire général Helen La Lime et l'Ambassadeur Michel Biang, du Gabon, de leurs exposés détaillés. Je prends également note de l'exposé fait par M. Ives.

Je tiens à féliciter l'Ambassadeur Biang pour son accession à la présidence du Comité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti. Je lui souhaite plein succès à ce poste important.

Je remercie M. Jean Victor Gèneus, Ministre haïtien des affaires étrangères et des cultes, et M. Roberto Álvarez Gil, Ministre dominicain des relations extérieures, de leur présence parmi nous aujourd'hui.

Depuis notre dernière séance sur la question en octobre (voir S/PV.9153), des progrès ont été enregistrés sur le terrain, notamment avec la libération du terminal pétrolier de Varreux, qui assure 70 % de l'approvisionnement en carburant d'Haïti. Cela montre la capacité et la détermination de la Police nationale d'Haïti. Cependant, la situation générale reste difficile et inquiétante, car les gangs continuent d'être une force perturbatrice au sein de la société, rendant presque impossible la reprise de la normalité institutionnelle et le bon fonctionnement des services publics. En outre, l'épidémie de choléra qui sévit dans le pays posera des risques importants pour

la population haïtienne si elle n'est pas maîtrisée de manière satisfaisante.

Alors qu'Haïti reste profondément plongé dans une crise multidimensionnelle, l'absence de progrès sur le front politique au cours du mois dernier est stupéfiante. L'impasse politique actuelle et les crises avec lesquelles Haïti est aux prises sur le plan humanitaire et dans le domaine de la sécurité se renforcent mutuellement. Un accord politique entre les principaux groupes politiques en Haïti est essentiel pour que le pays puisse entamer le processus de guérison et rétablir une gouvernance institutionnelle et démocratique. Aucun progrès significatif ne sera possible en Haïti si les principaux acteurs politiques restent campés sur leurs positions et peu enclins au compromis.

Nous espérons que le régime de sanctions adopté à l'unanimité en octobre permettra de prendre des mesures ciblées efficaces contre ceux qui commettent ou appuient des actes de violence, qu'ils soient puissants ou non. Étant donné que certains membres du Conseil imposent déjà des sanctions unilatérales à certains individus haïtiens, nous pensons qu'il est temps pour le Comité des sanctions du Conseil de sécurité concernant Haïti d'entamer ses propres délibérations. Nous avons pris note des options envisagées par le Secrétaire général dans sa lettre du 8 octobre (S/2022/747) en vue d'un renforcement de l'appui à la sécurité en Haïti, ainsi que de la requête, par le Gouvernement haïtien, d'un soutien armé spécialisé afin de pouvoir maîtriser la crise dans le pays. Nous sommes impatients de collaborer avec les membres du Conseil sur un projet de résolution sur la question, dès que les détails de ce soutien pourront être examinés au niveau multilatéral.

Haïti a besoin d'un changement qui aille bien au-delà de la maîtrise des activités criminelles. Outre les mesures de sécurité, des progrès socioéconomiques dans le pays sont essentiels pour régler la crise de manière efficace et durable. Haïti reste une priorité absolue dans les projets de coopération internationale du Brésil, et nous demandons instamment à la communauté des donateurs d'intensifier ses efforts pour favoriser le développement économique et social de manière efficace.

En guise de conclusion, le Brésil souhaite exhorter une fois de plus tous les acteurs politiques haïtiens à approfondir le dialogue actuel et à convenir de toute urgence d'une voie politique à suivre. Le Brésil croit en des solutions haïtiennes, qui ne se concrétiseront que si les parties prenantes du pays acceptent de discuter et de faire des compromis, ouvrant ainsi la voie à des élections

régulières et à la reprise du fonctionnement normal des institutions nationales. Pour notre part, je tiens à souligner qu'Haïti est et restera une priorité pour mon pays. Le Brésil contribue depuis longtemps à la paix et à la stabilité en Haïti et demeure pleinement déterminé à appuyer le pays, en particulier en ces temps difficiles.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Nous remercions de leurs exposés la Vice-Secrétaire générale, Amina Mohammed, la Représentante spéciale du Secrétaire général, Helen La Lime, l'Ambassadeur Michel Biang, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti, ainsi que M. Kim Ives, Éditeur d'*Haïti Liberté*. Nous saluons la présence de M. Jean Victor Génés, Ministre haïtien des affaires étrangères et des cultes, et de M. Roberto Álvarez Gil, Ministre dominicain des relations extérieures, à la présente séance. J'attends également avec impatience la déclaration que prononcera l'Ambassadeur Bob Rae, du Canada, au nom du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social.

Si l'on considère les deux dernières années, la situation en Haïti va de mal en pis. Il convient de remédier au déficit de gouvernance qui est à l'origine de la crise. Ce déficit est le résultat historique scandaleux des représailles économiques imposées à Haïti pour s'être révolté contre l'esclavage et le colonialisme. L'échec des interventions étrangères et l'alliance impie entre les bandes criminelles, les personnalités politiques et les élites économiques n'ont fait qu'aggraver cette situation. L'ampleur de l'urgence immédiate est telle qu'elle fait souvent oublier à quel point il est essentiel de s'attaquer à ces causes profondes pour qu'Haïti puisse véritablement se relever. Nous exhortons donc les membres du Conseil de sécurité et la communauté internationale à veiller à ce que l'action menée avec et pour Haïti déploie des mesures d'urgence et, en parallèle, des efforts plus structurels pour assurer une gouvernance crédible, compétente et responsable.

À court terme, les Haïtiens ont besoin d'un appui opérationnel renforcé à la courageuse et dévouée Police nationale d'Haïti (PNH). La PNH doit être formée et dotée des équipements adéquats et des capacités qu'elle ne possède peut-être pas encore en quantité suffisante. L'objectif est de faire en sorte que la PNH soit en mesure de garantir un approvisionnement d'urgence sûr et fiable en nourriture, en carburant et en soins de santé, ainsi que de mettre un terme aux enlèvements et au contrôle des routes et autres infrastructures critiques par les bandes criminelles. Si de telles mesures ne sont pas prises pour

limiter la misère en Haïti, la transition vers une meilleure gouvernance et des élections crédibles sera vouée à l'échec. Nous félicitons le Canada, les États-Unis et les autres partenaires internationaux pour les efforts qu'ils ont déployés jusqu'à présent pour fournir formations et équipements à la Police nationale d'Haïti. Il faut encore faire davantage. Nous nous félicitons que le Gouvernement haïtien ait demandé à bénéficier d'un appui multinational ciblé en faveur de la Police nationale d'Haïti, ainsi que d'un soutien en matière de vérification des antécédents, de collecte de renseignements et de déploiement rapide. Le Kenya est prêt à contribuer à un tel effort.

Notre évaluation des bandes criminelles, de leurs liens avec la criminalité transnationale, de leurs appuis politiques, ainsi que de leur recrutement de jeunes sans emploi indique qu'elles fonctionnent comme certaines milices que le Conseil de sécurité connaît bien. Nous savons par expérience qu'en coordonnant des efforts de médiation, un processus politique crédible, une capacité d'exécution robuste, des aides à la subsistance et un appui institutionnel, il est possible de faire échec à ces bandes. En ce qui concerne les institutions, il est crucial d'apporter un soutien immédiat au renforcement des segments les plus importants du système de justice pénale nécessaires à des forces de police actives. Il s'agit notamment de s'attaquer aux détentions provisoires prolongées, d'accélérer les affaires judiciaires et de mettre en place des registres judiciaires fonctionnels.

En plus de ces efforts, le Comité des sanctions concernant Haïti devrait utiliser minutieusement ses listes afin de perturber au maximum les liens entre la criminalité transnationale, le commerce illicite et les bandes criminelles. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale devront également aider Haïti à mettre en œuvre son plan national d'application du plan d'action de la Communauté des Caraïbes pour l'exécution durable des mesures prioritaires contre la prolifération illicite des armes à feu et des munitions.

Une nouvelle intervention appuyée par le Conseil de sécurité devra appliquer les précieux enseignements du passé sans en répéter les erreurs désastreuses. Il faudra notamment des tâches bien définies, un concept des opérations et une stratégie de sortie. En outre, afin de gagner la confiance du peuple haïtien, il faut envisager d'intégrer des contributions clefs de l'Afrique et des Caraïbes.

Les actions que j'ai recommandées sont nécessaires, mais insuffisantes. Pour réussir et qu'un nouvel

optimisme renaisse en Haïti, il faut s'attaquer aux causes profondes de la crise. L'un des moyens d'y parvenir est de garantir une transition politique inclusive fondée sur un dialogue national menant à des réformes politiques qui reposent sur un cadre juridique, voire constitutionnel. Les institutions financières internationales devraient aligner leur action en Haïti sur les efforts visant à assurer la sécurité et la transition politique, à renforcer les institutions de gouvernance essentielles et à permettre le relèvement face à la crise environnementale. Les autorités haïtiennes devraient également envisager de s'impliquer auprès de la Commission de consolidation de la paix et d'entreprendre un processus inclusif pris en main au niveau national, parallèlement à la transition politique.

Il convient maintenant de procéder à un examen impartial et transparent des dimensions internationales et historiques des crises multigénérationnelles que le peuple haïtien a subies. Cet exercice doit permettre l'élaboration de recommandations, à l'intention de la communauté internationale et d'Haïti, sur la voie à suivre.

Dès le début de son mandat de membre du Conseil, le Kenya s'est impliqué avec énergie et de bonne foi dans ce dossier. Au-delà de la prise en compte du message de l'Union africaine quant à notre devoir de renouer avec la diaspora africaine, c'est notre sens de l'équité et de l'inclusion qui nous y a incités. Nous nous sommes efforcés d'écouter attentivement les Haïtiens et de comprendre l'Haïti qu'ils appellent de leurs vœux.

En 2021, le Kenya, avec les deux autres membres africains du Conseil à l'époque, le Niger et la Tunisie, ainsi que Saint-Vincent-et-les Grenadines, ont œuvré à cette fin. Nous avons également déployé des efforts similaires au sein du groupe des trois membres africains du Conseil de cette année, composé du Gabon, du Ghana et du Kenya, aux côtés d'autres membres du Conseil, pour renforcer le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et pour imposer des sanctions aux bandes criminelles et à ceux qui les soutiennent et les financent, afin de mettre un terme au trafic d'armes et au blanchiment d'argent. Étant donné qu'il s'agit de la dernière séance d'information prévue avant la fin de notre mandat actuel, qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour réfléchir à ce que nous avons appris sur le Conseil de sécurité et qui, à notre avis, peut être le plus utile à Haïti.

Tout conflit, en particulier les divisions politiques, génère des divisions et une méfiance exceptionnelles. Un tel niveau de méfiance est perceptible à

la présente séance d'information. En Afrique, la dynamique des crises économiques et politiques internes et la méfiance à l'égard des interventions extérieures sont familières. Haïti a besoin de ce que l'Afrique a bâti : il doit faire partie d'une initiative régionale solide qui inclut ses voisins et la région de la CARICOM. Nos liens avec nos pairs et nos homologues dirigeants, la tenue de consultations régionales et la mobilisation d'un appui international pour renforcer l'action régionale nous ont été bien utiles. L'Architecture africaine de paix et de sécurité est riche d'enseignements que, j'en suis certain, les institutions et les pays africains seraient prêts à partager. De la médiation aux efforts locaux en faveur de la paix, en passant par la démobilisation et la réintégration des membres de milices et le maintien de l'ordre, nous avons de l'expérience dans ce domaine.

Haïti a inspiré un mouvement mondial pour la liberté. Son parcours révolutionnaire a même conduit directement aux événements historiques qui sont à l'origine de la création de notre pays hôte. Nous exhortons maintenant Haïti à s'inspirer du reste de sa région et de l'Afrique. Le Kenya continuera de fournir un appui à Haïti au niveau bilatéral et sur la scène multilatérale, notamment avec le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social, ainsi que dans le cadre de tout autre effort mené pour le bien du peuple haïtien.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier la Vice-Secrétaire générale, Amina Mohammed, de sa déclaration ainsi que la Représentante spéciale La Lime de son exposé sur l'évolution de la situation en Haïti. Je remercie également l'Ambassadeur Michel Biang, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti, de son exposé sur les activités entreprises par le Comité depuis l'adoption de la résolution 2653 (2022). Nous avons aussi écouté attentivement M. Kim Ives et pris note de ses observations. Nous nous félicitons par ailleurs de la participation du Ministre des affaires étrangères d'Haïti et du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, ainsi que du Représentant permanent du Canada, à la présente séance.

La discussion d'aujourd'hui intervient à un moment critique pour Haïti. Alors même que le Conseil de sécurité poursuit ses efforts pour soutenir les Haïtiens dans leur quête d'une solution haïtienne à la crise actuelle, le pays reste aux prises avec une situation qui ne cesse de se détériorer après des décennies de problèmes qui menacent la vie même des citoyens haïtiens ordinaires. Par conséquent, comme nous l'avons

entendu aujourd'hui, nous devons prendre des mesures énergiques et actives si nous voulons traiter efficacement la situation complexe d'Haïti dans les domaines humanitaire, socioéconomique, politique et de la sécurité.

Comme nous l'avons amplement souligné au Conseil de sécurité, nous avons le devoir d'appuyer les aspirations de longue date du peuple haïtien à la paix, à la sécurité, à la prospérité et à une croissance inclusive. Je souhaite faire deux brèves observations supplémentaires.

Premièrement, le Ghana reste préoccupé par le problème des bandes armées en Haïti. L'emprise des bandes sur la majeure partie du territoire haïtien et la violence qui en découle sont préoccupantes. Il est évident que tant que les activités des bandes violentes en Haïti ne seront pas maîtrisées et remplacées par une force de police professionnelle, il ne pourra y avoir ni sécurité ni stabilité dans le pays.

Même si au cours des dernières semaines, les forces de sécurité haïtiennes ont réussi à reprendre le contrôle du terminal pétrolier de Varreux et la distribution de carburant a repris dans la capitale, les bandes criminelles contrôlent les principaux axes routiers au nord et au sud, obstruant l'approvisionnement des autres régions. Dans ce contexte, nous attendons avec impatience la constitution en temps utile du groupe d'experts et le lancement de ses travaux importants, dont nous estimons qu'ils joueront un rôle essentiel dans la mise en œuvre effective de sanctions ciblées contre les chefs des bandes et leurs parrains à l'intérieur et à l'extérieur d'Haïti. Nous reconnaissons toutefois que le simple fait de sanctionner les chefs des bandes et leurs parrains ne suffit pas et qu'il reste beaucoup à faire pour aider les Haïtiens dans leur parcours vers la sécurité et la stabilité.

Deuxièmement, nous devons nous appuyer sur les efforts unifiés du Conseil relatifs au régime de sanctions concernant Haïti pour aborder un autre problème immédiat. Nous l'avons déjà dit, et je le répète aujourd'hui, la Police nationale d'Haïti doit être dotée des moyens nécessaires pour faire face à la menace que représentent les bandes armées et offrir à la population le répit dont elle a besoin. Nous préconisons donc de renforcer les consultations régionales avec Haïti sur les propositions en suspens concernant le déploiement d'une force internationale d'assistance à la sécurité en Haïti que le Conseil de sécurité pourra soutenir. Il faudrait de surcroît appuyer le renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti et la consolidation des institutions nationales, notamment le système de justice

pénale, pour contrer la menace immédiate que représentent les bandes armées en Haïti.

Certes, nous devons tenir compte des erreurs du passé, mais nous ne pouvons nous permettre de rester les bras croisés face à la détérioration de la situation en Haïti. Nous devons donc collaborer plus étroitement avec les autres acteurs pour rapprocher Haïti de la sécurité, de la prospérité et de la stabilité tant souhaitées par son peuple, tout en gardant à l'esprit la stratégie à long terme qui permettra de prévenir la récurrence de la crise sécuritaire actuelle. Cela dépendra de notre détermination collective et durable à nous attaquer aux causes profondes telles que la pauvreté, le chômage et les inégalités endémiques au sein de la société haïtienne.

Je ne puis conclure sans évoquer la solution à la crise politique en Haïti qui continue de nous échapper. Nous appelons tous les acteurs politiques à redoubler d'efforts pour dégager un consensus national parmi le peuple haïtien en faveur d'un processus politique dirigé par les Haïtiens qui tracerait une voie vers la tenue d'élections nationales. La gravité de la situation en Haïti exige une action urgente de la part de toutes les parties prenantes, sans quoi la situation socioéconomique, sécuritaire et humanitaire risque de continuer à se détériorer, ce qui causerait des souffrances indicibles aux citoyens haïtiens ordinaires.

Enfin, nous réaffirmons notre attachement et notre appui indéfectibles au peuple haïtien. Nous restons favorables à un règlement dirigé et contrôlé par les Haïtiens et nous appuyons les travaux du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie de leurs exposés la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Mohammed, la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} La Lime, et l'Ambassadeur Biang. Je salue la participation du Ministre des affaires étrangères d'Haïti et du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, ainsi que du Représentant permanent du Canada, à la présente séance. J'ai également écouté avec attention l'exposé de M. Ives.

En 2022, année qui touche à sa fin, Haïti a connu une impasse politique persistante, des bandes toujours omniprésentes, la résurgence du choléra, de graves pénuries alimentaires et énergétiques et une violence croissante visant les femmes et les enfants. Le peuple haïtien s'enfonce dans la souffrance et le désespoir.

La Chine attache une grande importance à la situation en Haïti. Cette année, nous avons appelé le

Conseil de sécurité à tenir trois discussions urgentes à ce sujet et avons été les premiers à proposer des sanctions contre les bandes et leurs partisans qui sapent la paix et la sécurité dans le pays, à prier le Secrétaire général de formuler des recommandations sur la manière d'aider la Police nationale d'Haïti à lutter contre ces bandes, et à demander au Gouvernement haïtien de tenir le Conseil de sécurité informé de l'évolution de son processus politique. Grâce aux efforts conjoints des membres du Conseil, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2653 (2022) en octobre de cette année, imposant des sanctions, notamment une interdiction de voyager, un gel des avoirs et un embargo sur les armes contre les bandes haïtiennes, et donnant effet au consensus sur la lutte contre les actes de violence et les crimes commis par les bandes pour protéger le peuple haïtien et rétablir la sécurité et l'ordre social dans le pays.

La Chine soutient le Gabon dans l'accomplissement de ses devoirs en tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti et espère que le Comité et son groupe d'experts deviendront rapidement opérationnels et s'acquitteront de leurs fonctions au plus vite, en particulier en examinant et en mettant à jour la liste des sanctions et en supervisant l'application des sanctions afin que le régime de sanctions ait l'effet prévu, à savoir lutter contre les bandes et réduire la criminalité violente.

Les conditions de sécurité en Haïti restent catastrophiques, sans aucun signe d'apaisement notable de la violence des bandes. La Chine a souligné à maintes reprises qu'il était essentiel d'empêcher les bandes de se procurer illégalement des armes si nous voulions améliorer la situation en matière de sécurité en Haïti. Les autorités haïtiennes doivent s'acquitter sérieusement de leurs responsabilités à cet égard. L'appui et la coopération des pays voisins et des organisations compétentes sont tout aussi indispensables. Nous notons que certains pays de la région ont récemment annoncé la mise en place de nouvelles mesures visant à contrôler les exportations d'armes vers Haïti, et nous espérons qu'elles auront un effet positif.

Depuis l'assassinat du Président Moïse, en juillet 2021, le Gouvernement, le Parlement et le système judiciaire haïtiens sont à l'arrêt, et l'élection présidentielle et le référendum constitutionnel ont été reportés à plusieurs reprises. Le peuple haïtien ne peut pas attendre indéfiniment. L'anarchie provoquée par la fermeture des institutions publiques doit prendre fin le plus rapidement possible. Nous exhortons tous les partis et factions

politiques du pays à engager de vastes dialogues et consultations pour parvenir rapidement à un consensus sur le processus politique et les dispositions à prendre pour la période de transition et établir un calendrier précis et réaliste.

Il y a deux mois, le Gouvernement haïtien a, conformément à la résolution 2645 (2022), présenté une mise à jour au Conseil sur son processus politique interne. Compte tenu de l'impasse politique dans laquelle est enfermé Haïti, le Conseil de sécurité doit continuer à demander au Gouvernement haïtien de le tenir informé de l'évolution de la situation. Le Conseil pourrait également envisager de prendre contact et de dialogue avec les différentes factions politiques du pays, notamment dans le cadre de réunions tenues selon la formule Arria, afin de les inciter à travailler ensemble pour parvenir à un processus politique inclusif.

La Représentante spéciale du Secrétaire général et le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti doivent jouer un rôle constructif dans la recherche d'une solution dirigée et contrôlée par les Haïtiens, et garantir un espace propice à un dialogue politique inclusif entre toutes les parties et factions haïtiennes. Par ailleurs, il convient d'agir conformément au mandat, de respecter les choix faits par le peuple haïtien et d'éviter de donner l'impression d'une quelconque immixtion, voire d'une ingérence, dans la vie politique haïtienne. Nous encourageons et appuyons également les efforts déployés par la Communauté des Caraïbes pour aider à régler les problèmes en Haïti et désamorcer la crise.

Alors que les travaux du Conseil de sécurité touchent à leur fin pour cette année, je tiens à saisir cette occasion pour rendre hommage à l'Inde, à l'Irlande, au Kenya, au Mexique et à la Norvège et leur dire au revoir. Nous les remercions de leur participation constructive aux affaires du Conseil et des contributions qu'ils ont faites au maintien de la paix et de la sécurité internationales tout au long de leur mandat de membres élus. La Chine se réjouit à la perspective de renforcer la coopération avec les cinq nouveaux membres élus afin d'œuvrer ensemble à la promotion de la solidarité et du consensus, de faire vivre le multilatéralisme et de faire en sorte que le Conseil de sécurité puisse s'acquitter efficacement des devoirs et de la mission qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies.

M^{me} Shaheen (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier M^{me} Helen La Lime de son exposé et de son travail, ainsi que le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti de ses efforts.

Je remercie la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed, de sa déclaration liminaire. Nous félicitons également le Gabon pour sa présidence du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti, et nous remercions son Représentant permanent de l'exposé qu'il a fait en sa qualité de Président du Comité. Nous saluons la participation du Ministre des affaires étrangères d'Haïti, du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine et du Représentant permanent du Canada à la présente séance. Nous avons également écouté avec beaucoup d'intérêt l'exposé de M. Kim Ives.

Alors que nous restons très attentifs à l'évolution préoccupante de la situation en Haïti, la fin du blocage du terminal pétrolier de Varreux le mois dernier a marqué une avancée importante. Cela soulagera de nombreuses personnes en Haïti, qui dépendent du carburant pour accéder aux services et aux produits de première nécessité. Cependant, il reste de nombreux problèmes à régler, notamment la fermeture des routes et le contrôle des quartiers par les bandes organisées. Ces problèmes entravent directement l'accès aux ambulances, au personnel médical, à l'aide humanitaire et aux produits de première nécessité, ce à quoi s'ajoute la réapparition du choléra en Haïti. Nous soulignons que le contrôle exercé par les bandes organisées sur la vie quotidienne et la sécurité des civils a des conséquences inacceptables, que nous ne devons pas passer sous silence.

Nous restons également préoccupés par les niveaux endémiques de violence sexuelle et fondée sur le genre en Haïti. Les Émirats arabes unis condamnent une fois de plus catégoriquement ces actes intolérables. Le Conseil doit exploiter tous les outils dont il dispose pour s'attaquer à ces problèmes, notamment le régime de sanctions adopté récemment et les critères de classification spécifiques visant à cibler quiconque commet des actes aussi abjects ou y apporte son concours.

Nous insistons sur la nécessité de progresser sur le plan politique afin de permettre à Haïti de s'engager sur la voie de la paix et d'améliorer la situation humanitaire et économique et les conditions de sécurité dans le pays. Il est également impératif de pérenniser tout progrès réalisé et de continuer à donner la priorité à un dialogue inclusif dirigé et contrôlé par les Haïtiens. Il convient à ce titre de se concentrer sur le processus politique, et nous attendons avec intérêt de nouvelles mises à jour à cet égard. La participation constructive de la communauté internationale et des acteurs haïtiens est

indispensable pour créer un climat propice à la tenue d'élections pacifiques dès que les conditions de sécurité le permettront.

Dans tous nos efforts, nous devons travailler en étroite collaboration avec d'autres parties prenantes telles que la Communauté des Caraïbes et le Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social sur Haïti. Ces entités jouent un rôle primordial dans la promotion du développement et de la stabilité en Haïti, tout en assurant un appui régional et international régulier et soutenu.

Les Émirats arabes unis sont déterminés à collaborer avec le Conseil, le Comité des sanctions concernant Haïti et tout autre acteur pertinent pour remédier aux diverses difficultés et crises auxquelles Haïti est confronté.

Pour terminer, étant donné qu'il s'agit d'une des dernières séances officielles du Conseil pour ce mois-ci, je tiens à saisir cette occasion pour vous féliciter, Madame la Présidente, de votre présidence du Conseil de sécurité et des efforts remarquables que vous avez déployés tout au long de ces deux dernières années au cours desquelles l'Inde a siégé au Conseil en tant que membre non permanent. Nous tenons également à exprimer notre sincère reconnaissance et notre gratitude à tous les membres élus sortants dont le mandat prend fin ce mois-ci. Nous adressons également tous nos vœux de succès aux membres nouvellement élus, et nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec tous les membres du Conseil de sécurité l'année prochaine.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe Mohammed, la Représentante spéciale du Secrétaire général La Lime et le Président du nouveau Comité des sanctions, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti. Nous avons également été attentifs à l'intervention de M. Ives.

Je tiens à appeler l'attention du Conseil de sécurité sur quatre points.

Premièrement, la Norvège se félicite des mesures importantes qui ont été prises pour rendre opérationnel le Comité 2653, et félicite S. E. l'Ambassadeur Biang de sa nomination à la présidence du Comité. Nous estimons que le Comité doit envisager de désigner davantage d'auteurs de violences sexuelles et fondées sur le genre. Et, pour garantir l'efficacité du régime de sanctions, il est primordial que le Comité soit à la hauteur de sa vocation, qui est de veiller au respect de la légalité, en

autorisant la désignation d'un médiateur pour ce régime de sanctions.

Deuxièmement, nous restons extrêmement préoccupés par la situation humanitaire en Haïti. Nous craignons de voir la situation se détériorer davantage, dans la mesure où les bandes organisées occupent toujours une partie importante du territoire. Nous félicitons l'ONU et les travailleurs humanitaires locaux et internationaux qui travaillent sans relâche pour protéger et venir en aide aux personnes touchées par la crise. Il est indispensable de leur assurer un accès sûr et sans entrave aux personnes dans le besoin.

Troisièmement, bon nombre des problèmes auxquels Haïti est confronté trouvent leur origine dans des défaillances systématiques. Il importe de remédier à l'effondrement du secteur de la sécurité et de la justice, notamment la corruption endémique et l'impunité. L'on note également des menaces de sécurité liées au climat. Une faible résilience aux catastrophes conduit les personnes vulnérables vivant dans les zones rurales à quitter leurs foyers pour les villes où la violence est omniprésente. Et les enfants qui ne peuvent pas aller à l'école à cause de la violence sont obligés, pour se nourrir, de se tourner précisément vers les personnes qui les ont pris en otage. La situation est intenable, et nous ne devons pas nous en détourner.

Quatrièmement, la crise haïtienne est complexe. Nous regrettons qu'une solution politique reste hors de portée. C'est pourquoi nous encourageons vivement les acteurs politiques haïtiens à travailler ensemble pour leur peuple et à trouver une solution politique durable, pilotée par les Haïtiens. Cependant, la crise actuelle est si profonde qu'il faudra beaucoup plus que la seule organisation de nouvelles élections pour la résoudre. Des efforts multiples et combinés sont nécessaires, dans les secteurs de la sécurité, de l'humanitaire et de la politique, pour ouvrir la voie à un avenir meilleur. Le Secrétaire général a proposé le déploiement d'une force d'action rapide pour aider la police d'Haïti à améliorer la situation en matière de sécurité. Les acteurs criminels qui attisent la violence et perturbent l'aide humanitaire doivent être stoppés. Nous encourageons les pays et acteurs de la région à aider comme il convient la Police nationale d'Haïti à remédier aux conditions de sécurité difficiles.

Je voudrais terminer en exhortant la communauté internationale à rester mobilisée en Haïti. Dans la situation désastreuse actuelle, nous, membres du Conseil, devons être unis et travailler en collaboration avec les

Haïtiens pour créer un meilleur avenir. Nous appelons les corédacteurs chargés du dossier haïtien à mener des discussions plus larges autour du projet de résolution sur la force multinationale. La Norvège continuera également à appuyer le peuple haïtien même après avoir quitté le Conseil de sécurité.

Le mandat de mon pays au Conseil a eu beau se dérouler dans un contexte mondial turbulent, nous quittons cet organe de la même manière que nous y sommes entrés : animés d'une foi inébranlable dans les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et d'un engagement ferme à les défendre. Nous restons convaincus que le Conseil peut avoir un impact positif sur la vie des personnes souffrant de conflits et d'instabilité.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés la Vice-Secrétaire générale, Amina Mohammed, la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} La Lime, et l'Ambassadeur du Gabon, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti. Nous saluons la participation du Ministre haïtien des affaires étrangères, M. Génésus, du Ministre dominicain des relations extérieures, M. Álvarez Gil, et du Représentant permanent du Canada à la séance d'aujourd'hui.

Il n'y a pas d'autre façon de le dire : Haïti est au bord de l'abîme. La violence armée incessante a précipité le pays dans la pire situation humanitaire et des droits humains depuis des décennies. La Représentante spéciale La Lime l'a confirmé, les enlèvements et les violences sexuelles atteignent des niveaux records et sont utilisés comme des armes par les membres de bandes organisées pour infliger de graves souffrances et instiller la peur au sein de la population. La loi et l'ordre se sont effondrés. L'État et ses institutions sont dans une impasse intolérable. Tout ce qui est important semble avoir été compromis.

Je voudrais souligner les points principaux suivants.

Premièrement, l'adoption à l'unanimité de la résolution 2653 (2022) a permis d'envoyer un message clair, d'une voix unie, au peuple haïtien et en particulier à tous ceux qui se livrent ou participent à des activités criminelles : l'impunité ne sera pas tolérée. Nous sommes heureux que la résolution ait trouvé un écho dans les aspirations et les espoirs des Haïtiens. Nous pensons que l'embargo sur les armes contribuera à empêcher la fourniture directe ou indirecte d'armes et de munitions

à des bandes organisées ou à des groupes criminels, qui sapent l'état de droit et ont transformé le pays en une zone de non-droit.

Deuxièmement, la débâcle générale des institutions et le fait que des bandes organisées contrôlent la plupart des infrastructures critiques du pays ont encore exacerbé une crise humanitaire déjà grave, à laquelle s'ajoutent l'insécurité alimentaire, les pénuries d'eau et de carburant et l'épidémie de choléra. En conséquence, des milliers de personnes fuient leurs habitations et le pays. Nous saluons les efforts considérables déployés par les États-Unis pour assurer une assistance médicale à la population haïtienne dans les zones reculées, aux côtés d'autres agents de santé et organisations non gouvernementales, ainsi que leurs efforts conjoints avec le Canada pour fournir du matériel de sécurité à la Police nationale d'Haïti.

Troisièmement, face à l'impasse politique qui s'éternise, il est essentiel que, parallèlement aux efforts internationaux, tous les acteurs politiques et parties prenantes haïtiens soient animés d'un sens des responsabilités et de l'urgence et déploient des efforts concrets pour tracer une voie permettant au pays de sortir de l'impasse, de lutter contre la corruption et de restaurer la confiance dans les institutions haïtiennes et les forces de l'ordre. Le navire est en danger, et l'heure n'est plus à la politique politicienne, aux marchandages de pouvoir et aux positions intransigeantes car, si les élites et les dirigeants haïtiens continuent ainsi, il n'y aura pas grand-chose d'autre à partager que la misère qui accompagne un État complètement effondré. Et ils ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes. Les personnalités politiques haïtiennes doivent comprendre qu'une aide peut, et doit, venir de l'extérieur, mais que les solutions doivent venir de l'intérieur de leur pays. Haïti et les Haïtiens méritent mieux et beaucoup plus que l'irresponsabilité politique, l'incapacité institutionnelle et l'impossibilité quotidienne.

Quatrièmement, les rapports du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sont alarmants. Il est désespérément nécessaire de s'attaquer aux causes profondes des inégalités et de la violence, notamment la corruption systématique et l'impunité endémique qui paralysent le développement du pays depuis des décennies. Nous rappelons l'importance capitale de renforcer le secteur judiciaire et les autres mécanismes d'application du principe de responsabilité, notamment en créant des groupes de travail judiciaires spécialisés afin

de lutter contre les crimes financiers et ceux liés aux bandes organisées.

Haïti a besoin d'aide, et il en a besoin maintenant. Nous espérons que le Conseil de sécurité se prononcera avec le même esprit constructif pour la mise en place de la mission internationale d'assistance à la sécurité, afin d'aider à rétablir la sûreté et la sécurité dans le pays, en réponse à la demande du Gouvernement et comme l'a recommandé le Secrétaire général. Pour que la situation en Haïti évolue concrètement, il est urgent de briser l'emprise des bandes organisées sur le pays.

Je tiens à réaffirmer notre plein appui au Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et à la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} La Lime, pour leur travail, leur rôle essentiel et leurs efforts pour amener les principaux acteurs politiques à la table des négociations afin de convenir d'un cadre politique mutuellement acceptable, malgré la violence et l'insécurité accrues et, surtout, malgré la rhétorique qui voudrait qu'on soit perdant dans tous les cas, comme nous l'avons entendu. Nous sommes fermement convaincus qu'une solution durable à la situation complexe en Haïti ne peut être obtenue que par le rétablissement de l'ordre public et par un dialogue de fond, inclusif et responsable entre tous les acteurs politiques et le secteur privé, qui s'est manifesté, y compris la société civile et les représentants des femmes et des jeunes, afin d'ouvrir la voie dès que possible à des élections libres et démocratiques.

Enfin, étant donné qu'il s'agit de la dernière séance publique du mois, de l'année et du mandat de l'Inde au Conseil de sécurité, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que votre équipe, de votre contribution aux travaux du Conseil et de votre excellente coopération cette année. J'adresse les mêmes félicitations à nos collègues d'Irlande, du Mexique, de la Norvège et du Kenya. Nous les remercions de leur coopération et de tout ce que nous avons appris auprès d'eux. Nous leur souhaitons plein succès à partir de janvier, et nous nous retrouverons là où les anciens membres élus au Conseil se réunissent.

La Présidente (*parle en anglais*) : Nous remercions le représentant de l'Albanie de ses paroles aimables.

M^{me} Jacobs (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous remercions les intervenants, et savons notamment gré au Président du nouveau Comité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti de son premier exposé. Je salue également la présence du Ministre haïtien des affaires étrangères, du Ministre dominicain

des relations extérieures et du Représentant permanent du Canada.

Le Royaume-Uni reste profondément préoccupé par la situation humanitaire désastreuse en Haïti, qui est aggravée par l'insécurité chronique et l'impasse politique. Comme nous l'ont si clairement dit aujourd'hui la Vice-Secrétaire générale et la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} La Lime, les actions des bandes armées ont provoqué le déplacement de milliers d'Haïtiens, limité la libre circulation des personnes et des biens et privé les citoyens d'un accès aux services médicaux pendant la résurgence de l'épidémie de choléra. Le Royaume-Uni reste convaincu que les auteurs et les commanditaires de la violence perpétrée par les bandes organisées doivent rendre des comptes et se voir empêchés de semer davantage d'instabilité et de souffrance. C'est pourquoi nous sommes heureux de constater des progrès en ce qui concerne les sanctions, qui sont impératives pour lutter contre les comportements délictueux. Les sanctions sont un outil nécessaire pour briser le cycle de la violence criminelle qui a des conséquences catastrophiques pour le peuple haïtien.

Cependant, les sanctions seules ne suffisent pas. C'est pourquoi la communauté internationale doit étudier sérieusement toute demande d'assistance émanant de la société et du Gouvernement haïtiens, y compris en matière de sécurité. Une telle assistance doit accompagner et appuyer les efforts déployés par les Haïtiens pour améliorer la situation sécuritaire sur le terrain afin de créer les conditions favorables à l'organisation des élections devant permettre au peuple haïtien de choisir son prochain gouvernement.

Le Royaume-Uni continue de soutenir les mesures qui rapprocheront Haïti de la sécurité et de la stabilité ainsi que du rétablissement des processus démocratiques dès que possible. Par conséquent, nous saluons les signes d'une avancée en vue d'une sortie de l'impasse politique, mais maintenant il faut résolument faire des efforts pour parvenir à un consensus politique. Il est urgent de définir les voies et moyens qui permettront de faire face à l'insécurité et aux crises humanitaire et économique et de prévenir une nouvelle détérioration de la situation.

M. Biang (Gabon) : En ma qualité de Représentant permanent du Gabon, je remercie la Vice-Secrétaire générale et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, M^{me} Helen La Lime, pour leurs exposés respectifs. J'ai suivi avec attention l'exposé de M. Kim Ives.

Je me félicite de la présence à cette séance du Ministre des affaires étrangères d'Haïti, du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine et du représentant du Canada.

Ma déclaration portera essentiellement sur quatre points.

Premièrement, la situation sécuritaire : Haïti est à moins de 2 500 km du lieu où nous nous réunissons. Ce pays fait face à une crise multidimensionnelle complexe, que de nombreux observateurs n'hésitent pas à qualifier de chaos ou de faillite. Les gangs lourdement armés sévissent au quotidien et font régner la terreur. Ils opèrent par le viol des femmes, les enlèvements moyennant rançon, et en commettant des atrocités sur les populations civiles.

La police se trouve débordée devant l'ampleur de la tâche, soit par le manque de moyens humains, soit par l'insuffisance des équipements, soit parce qu'elle est tout simplement infiltrée de l'intérieur par les gangs. La seule option qui s'offre aux millions d'hommes, de femmes, d'enfants, de personnes âgées et surtout de jeunes est malheureusement de prendre le chemin de l'exode par la mer pour gagner les pays voisins ou de s'engager dans les gangs.

Le Conseil doit agir rapidement pour faire face à cette situation, et répondre aux cris de détresse, qui s'élèvent des villes et des villages, qui s'élèvent des hommes, des femmes et des enfants d'un peuple meurtri. Le peuple haïtien a plus que jamais besoin de la solidarité internationale. Lorsque le feu consume la maison du voisin, on aura beau fermer ses portes et ses fenêtres, il restera toujours l'odeur entêtante et obsédante de la fumée venant des ruines de sa maison. La solidarité en pareille situation est une exigence qui relève de notre humanité. De plus, l'exigence de solidarité qui aujourd'hui nous interpelle relève de notre mandat et de la vocation du Conseil de sécurité.

Haïti a urgemment besoin de sécurité. Sans la sécurité, l'économie haïtienne pourra difficilement se relever de l'effet conjugué des crises multiples, des épidémies, et encore moins pourra retenir les cerveaux et les bras dont elle a besoin pour son développement. C'est un fait que la plupart des jeunes Haïtiens choisissent de quitter leur pays, dès qu'ils en ont la possibilité.

Mon pays, le Gabon, se réjouit de l'adoption de la résolution 2653 (2022) et des premiers effets bénéfiques des sanctions visant les personnes ayant des liens avec le crime organisé. Nous appelons tous les pays à coopérer

pour sa mise en œuvre, notamment par le partage des informations et des données. Nous devons agir. Chaque jour d'inaction ici est un jour de détresse et de meurtrises là-bas.

Deuxièmement, une situation humanitaire catastrophique : la résurgence du choléra, alimentée par la dégradation croissante des conditions sanitaires, des conséquences des catastrophes naturelles et de l'insécurité, laisse chaque jour de nombreux Haïtiens au bord de la route. Sans réponse immédiate ni perspective, près de 5 millions d'Haïtiens font face à une crise alimentaire déclarée et de nombreux autres milliers sont en risque de famine évidente.

Les informations récentes font état du déplacement de près de 10 000 personnes, qui ont dû fuir la localité de Petite-Rivière à cause d'une guerre de territoire entre gangs armés. L'Organisation internationale pour les migrations indique dans son dernier rapport que le nombre de personnes déplacées a triplé ces derniers mois et que, entre les mois de juin et d'août de cette année, le nombre de personnes déplacées s'élève à 113 000.

Troisièmement, je voudrais m'appesantir sur la situation économique. Le déblocage du terminal de Varreux est un pas dans la bonne direction. Il est à espérer que toutes les difficultés d'ordre logistique vont être résolues pour permettre la reprise de la distribution optimale du carburant et donner ainsi du souffle à l'économie haïtienne. Les initiatives de terrain menées conjointement par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et la Police nationale d'Haïti avec les services des douanes sont également de bon augure pour réduire la saignée qui fait perdre à ce pays 600 millions de recettes douanières chaque année selon les estimations de l'ONU.

Quatrièmement, ce sera mon dernier point, l'impasse politique qui, à l'évidence, ne saurait être résolue sans le retour à la paix sociale et à la sécurité. Nous voulons encourager les acteurs politiques haïtiens à maintenir le dialogue en vue d'un accord permettant de mettre en place les conditions d'organisation d'élections qui soient acceptées par tous. Cela demande de la part de chacun de privilégier l'intérêt du pays sur les intérêts personnels. Nous saluons à cet effet l'engagement de la société civile.

Nous voulons encourager toute initiative régionale et internationale allant dans le sens de la réponse

et de l'effort de solidarité attendus par le peuple haïtien pour son relèvement. Nous sommes disposés à travailler au sein du Conseil de sécurité et au-delà avec tous ceux qui sont animés de la volonté de sortir Haïti du cycle de violence dans lequel le pays est plongé.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je remercie la Vice-Secrétaire générale Amina Mohamed et la Représentante spéciale Helen La Lime pour leurs exposés. Je remercie également l'Ambassadeur Michel Biang pour la présentation de la mise en place du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti.

Je tiens à saluer la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères d'Haïti, du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine et du représentant du Canada.

Nous venons de l'entendre, Haïti ne peut plus attendre. La France exhorte la communauté internationale à redoubler ses efforts. Il faut de toute urgence mettre un terme à la spirale de violence et de misère qui frappe le pays. Qu'il me soit permis pour ma part de revenir sur quatre points.

Premièrement, la situation sécuritaire appelle une réponse collective plus vigoureuse. La reprise du terminal de Varreux est positive, mais elle ne doit pas masquer la réalité. Le problème reste entier : les gangs multiplient les enlèvements, les violences sexuelles et les homicides, dans l'impunité la plus totale. Face à cela, l'objectif doit rester de soutenir beaucoup plus efficacement la Police nationale d'Haïti qui est en première ligne. Elle a besoin, nous le savons, d'équipements, de financements et de formation. Pour rétablir la sécurité, les autorités haïtiennes ont lancé un appel à la communauté internationale. Nous nous tenons prêts, avec nos partenaires, à faire davantage afin de redresser la situation sur le terrain.

Deuxièmement, la France salue le régime de sanctions qui a été constitué pour les personnalités qui menacent la paix et la sécurité en Haïti. Les sanctions sont un signal dissuasif pour les groupes criminels et tous les soutiens politiques qui les appuient et qui les financent. La constitution du Comité 2653 est positive et nous espérons que, sous la conduite du Gabon, ce comité sera en mesure de faire rapidement des propositions.

À côté de ces sanctions, il importe également de reconstruire la justice en Haïti. Elle n'a aujourd'hui pas les moyens d'accomplir sa mission. L'état de détérioration des institutions judiciaires mine l'autorité de l'État

et menace la sécurité des Haïtiens. La lutte contre l'impunité et le renforcement de la chaîne pénale doivent être une priorité majeure si nous espérons un jour mettre un terme à la violence.

Troisièmement, nous continuerons d'exhorter les acteurs politiques à trouver un compromis. Le dialogue politique doit déboucher sur l'organisation d'élections démocratiques lorsque les conditions sécuritaires seront réunies. La France appelle la classe politique à faire preuve de responsabilité afin de sortir de l'impasse actuelle.

Quatrièmement, la crise en Haïti est multidimensionnelle, comme cela a été rappelé par de nombreux intervenants. C'est pourquoi la France est engagée pour faciliter l'aide humanitaire, en particulier face à l'épidémie de choléra qui frappe le pays depuis le mois d'octobre. La population souffre par ailleurs de la faim, les enfants ne vont plus à l'école et la situation humanitaire se dégrade. La France ne peut se résoudre à l'engrenage actuel. Elle a, en particulier, augmenté son aide alimentaire à Haïti.

La France tient à réaffirmer sa solidarité vis-à-vis du peuple haïtien. Nous continuerons de soutenir résolument le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, qui mène, dans des conditions extrêmement difficiles, un travail essentiel. Nous continuerons, avec l'Organisation internationale de la Francophonie, à mobiliser la communauté internationale pour apporter aux Haïtiennes et aux Haïtiens l'aide nécessaire.

Enfin, avant de clore mon propos, je souhaitais à mon tour saluer votre pays, Madame la Présidente, mais également l'Irlande, le Kenya, le Mexique et la Norvège pour leurs mandatures réussies au sein du Conseil. Nous les remercions pour l'excellent travail et toute la coopération qui a été menée tout au long de leurs mandatures. Nous leur souhaitons tout le meilleur pour cette fin d'année. Et je vous félicite, Madame la Présidente, pour une présidence parfaitement menée.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante de la France de ses paroles aimables.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de l'Inde.

Je remercie de leurs observations la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed, et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, M^{me} Helen La Lime, ainsi que l'Ambassadeur Michel Biang, Président du Comité du Conseil de sécurité

créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti, et M. Kim Ives, intervenant de la société civile. Je salue la participation du Ministre haïtien des affaires étrangères et du Ministre dominicain des relations extérieures à la présente séance. Par ailleurs, je me félicite vivement de la présence dans cette salle aujourd'hui de l'Ambassadeur Bob Rae, du Canada, en sa qualité de Président du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social.

Comme nous l'ont dit tous les intervenants aujourd'hui, il est préoccupant de constater que la situation humanitaire et en matière de sécurité en Haïti n'a connu aucune amélioration notable depuis l'adoption de la résolution 2653 (2022) en octobre. Les conditions de sécurité se sont aggravées du fait de l'impunité totale dont jouissent les groupes armés et les réseaux criminels. Les meurtres de civils, les enlèvements et les autres violations des droits humains ont augmenté. Des assassinats très médiatisés ont également été commis, notamment celui d'un ancien candidat à la présidence. L'accès aux soins de santé et aux services essentiels, notamment l'eau, la nourriture, l'assainissement et les services d'approvisionnement, reste limité. Les pénuries de carburant ont des répercussions négatives sur tous les aspects de la société. Le déclenchement de l'épidémie de choléra aggrave encore la situation. La capacité de réaction du système de santé est mise à rude épreuve. Compte tenu de cette situation désastreuse, la communauté internationale et les organismes des Nations Unies doivent impérativement renforcer leur aide humanitaire. De toute évidence, la situation appelle l'attention soutenue du Conseil de sécurité.

Toutefois, la priorité immédiate doit être de contenir les bandes criminelles et de rétablir un semblant d'ordre, en particulier dans la capitale, Port-au-Prince. À cet égard, nous nous félicitons de l'aide à la sécurité fournie par les pays de la région. Nous espérons que ces mesures aideront les autorités de la Police nationale d'Haïti (PNH) à lutter contre les activités criminelles déstabilisantes que continuent de mener les bandes armées. Il convient également d'accorder une attention particulière aux besoins en matière de renforcement des capacités de la PNH. Toute décision concernant le déploiement d'un mécanisme de sécurité régional doit être mûrement réfléchi et tenir compte de l'expérience passée, y compris celle des missions des Nations Unies.

Face à la crise politique, économique et de sécurité multidimensionnelle en Haïti, toutes les parties prenantes haïtiennes doivent entamer des négociations

dignes de ce nom. Il est urgent de parvenir à un consensus sur une feuille de route politique pour la tenue des élections attendues de longue date. Les parties haïtiennes doivent également veiller à ce que le processus soit à la fois inclusif et légitime. À terme, la stabilité institutionnelle, la bonne gouvernance et l'état de droit seront indispensables pour éviter de retomber dans l'impasse politique actuelle. À cet égard, nous saluons le rôle de facilitation joué par la Représentante spéciale du Secrétaire général et par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti. Nous prenons également acte de la mobilisation dynamique des partenaires de la région en faveur d'Haïti.

Le peuple haïtien continue de subir les effets d'une crise multidimensionnelle qui, hélas, dure depuis des décennies. Aujourd'hui, plus que jamais, il a besoin de l'appui indéfectible de la communauté internationale. L'Inde entretient des relations de longue date avec Haïti et son peuple. Par le passé, nous avons contribué à des initiatives de renforcement des capacités et de formation dans le pays, et aujourd'hui encore, nous sommes prêts à continuer d'appuyer le peuple haïtien dans les efforts qu'il déploie pour sortir de la situation difficile actuelle.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et des cultes d'Haïti.

M. Génés (Haïti) : Qu'il me soit permis, d'entrée de jeu, de saluer la présidence indienne du Conseil de sécurité pour le mois de décembre, et tous les membres du Conseil de sécurité pour l'intérêt et l'engagement qu'ils ont toujours portés à la situation d'Haïti. Je salue également la présence à cette importante rencontre de la Vice-Secrétaire générale, de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Cheffe du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti, et de l'Ambassadeur Bob Rae, qui va présenter un rapport à l'issue de son voyage en Haïti. Le Gouvernement haïtien est très sensible à l'engagement et à l'appui de la communauté internationale dans la recherche d'une solution durable à la crise cauchemardesque qui continue d'affecter Haïti.

Je me félicite de cette séance d'information convoquée par la Fédération de Russie pour faire le point sur la situation politique, sécuritaire et humanitaire du pays et sur l'impact du régime de sanctions contre les acteurs

liés à la violence des gangs armés, en vertu de la résolution 2653 (2022), adoptée en octobre dernier.

Le Gouvernement haïtien apprécie beaucoup le travail du Comité des sanctions dirigé par l'Ambassadeur Michel Xavier Biang, du Gabon. Il forme le vœu que ses travaux soient couronnés de succès, et déjà, nous garantissons au Comité tout l'appui du Gouvernement haïtien. Le Gouvernement haïtien prend note de la formation du Groupe d'experts devant accompagner le Comité des sanctions dans sa tâche. Il encourage également l'établissement de la liste des principaux acteurs liés à la violence des gangs et au blanchiment des avoirs. Dans cet ordre d'idées, la justice haïtienne a été mise en branle afin de trouver la meilleure formule susceptible de donner plein effet à la résolution 2653 (2022) dans le système juridique haïtien. Les différents parquets du pays ont été aussi mobilisés.

Depuis le vote de la résolution 2653 (2022), le 21 octobre dernier, on constate une reprise timide des activités dans le pays. Cependant, il ne faut pas se méprendre sur cette évolution de la situation. La libération de l'accès au principal terminal pétrolier de Varreux, si elle a soulagé la pression qui s'exerçait sur la population et sur les activités économiques, est loin d'avoir résolu le problème structurel posé par l'action des gangs armés, qui continuent à entraver les actions du Gouvernement et de la population dans bien des domaines.

Les assassinats, viols, enlèvements et détournements de camions de marchandises continuent. Dans la commune de Cabaret, localité située à 32 kilomètres de la capitale, 12 paisibles citoyens ont été massacrés en l'espace d'une soirée et une dizaine de maisons incendiées. À Petite-Rivière-de-l'Artibonite, plus de 10 000 personnes ont dû fuir leur lieu de résidence, selon la Direction de la protection civile.

Il y a deux semaines, le Directeur de l'Académie de police a été lâchement abattu par des bandits armés. Près d'une soixantaine d'agents de police ont subi le même sort depuis le début de l'année. Un leader de parti politique activement impliqué dans la recherche d'un accord politique inclusif a été sauvagement assassiné. Je trouve donc étonnant qu'on puisse, dans cette enceinte, faire le marketing et la promotion de gangs qui tuent et assassinent. Ce n'est pas en faisant la promotion des gangs armés qu'on arrivera à étouffer les cris de détresse du peuple haïtien, ni sa volonté de mettre fin à ce cauchemar.

Le pays vit sous la menace d'une crise humanitaire qui plonge la moitié de la population dans l'insécurité alimentaire, soit environ 4,5 millions de personnes. Cette situation est due à des causes structurelles qui ont été considérablement aggravées du fait du blocage des routes et des vols et des détournements de camions transportant les denrées vers les villes, et des actions menées par des gangs armés. Les effets de l'action des gangs se traduisent aussi par une inflation galopante qui rend les quelques denrées disponibles inabordables pour les populations vivant dans une certaine précarité.

Ce phénomène est amplifié par la prise en otage de l'entrée nord de la capitale, qui rend inaccessible le port à conteneurs de Lafito, où sont bloqués près de 3 000 conteneurs de produits alimentaires et pharmaceutiques, ainsi que des matières premières pour des usines d'assemblage. Certains produits commencent à manquer et les prix s'envolent du fait de la rareté. L'unique usine de fabrication de farine de blé est à l'arrêt depuis plusieurs mois parce qu'elle a été sabotée par les gangs. Il en va de même de la cimenterie nationale, qui se trouve dans la même zone industrielle.

Une grave crise sanitaire effrayante et inattendue causée par la résurgence du choléra évolue à une vitesse exponentielle avec un nombre élevé de victimes : une véritable menace de santé publique pour le pays, en particulier, et la région, en général. Un rapport récent du Ministère de la santé publique fait état au 18 décembre de 17 629 cas suspects, 14 972 cas hospitalisés et 316 décès. Il est à souligner que les enfants de 1 à 4 ans sont les plus touchés, suivis par le groupe d'âge situé entre 20 et 29 ans. Cette maladie, qui s'est déclarée dans deux quartiers défavorisés de la capitale, touche actuellement tous les départements à l'exception du Nord-Est. Je saisis l'occasion pour exprimer la gratitude du peuple haïtien pour le support d'urgence fourni par des pays amis au Ministère de la santé publique pour contenir la propagation de cette maladie.

Le peuple haïtien apprécie la décision unanime du Conseil de sécurité de sanctionner certains acteurs importants qui, de près ou de loin, ont contribué à alimenter l'instabilité politique à travers leur soutien apporté aux gangs armés (résolution 2653 (2022)). Ceci a un impact certain dans le contexte actuel et devrait contribuer à faciliter le dialogue inter-haïtien et l'adhésion à un compromis national susceptible de nous conduire vers des élections générales en 2023. L'application des sanctions permettra d'éviter l'injection de l'argent sale dans le processus électoral. Elle permettra

également de réduire la capacité des promoteurs de la violence à s'approvisionner en armes et en munitions.

L'insécurité demeure une priorité et une urgence pour le peuple haïtien, qui a assez souffert de la crise multidimensionnelle qui ronge le pays. Sans la création d'un environnement sécuritaire adéquat, il est illusoire de penser que l'on pourra sortir durablement de la crise. Les données qui avaient poussé le Gouvernement haïtien à solliciter l'assistance d'une force spécialisée pour accompagner la Police nationale d'Haïti dans sa lutte pour éradiquer, ou tout du moins contenir, le phénomène des gangs armés, restaurer l'ordre et imposer le respect de l'état de droit sur l'ensemble du territoire n'ont pas beaucoup changé.

Le début de la reprise des activités ne constitue pas une conséquence directe des opérations menées par les forces de l'ordre. Les gangs ont ralenti leurs activités dans certains points, mais continuent à terroriser la population dans d'autres. Leur capacité de nuisance est restée quasiment intacte, et ils ont la possibilité de reprendre leurs exactions quand ils veulent. Il est urgent que les amis d'Haïti apportent cette assistance qui, si elle est suffisamment robuste, peut aider la Police nationale d'Haïti à venir à bout du phénomène des gangs armés.

Il faut aussi savoir que le peuple haïtien dans son immense majorité est favorable à l'arrivée de cette assistance, quoi qu'en disent certains qui ne proposent aucune solution alternative. Dépeindre des bandits et criminels qui tuent, violent et séquestrent comme des leaders révolutionnaires et des dirigeants de l'opposition ne correspond tout simplement pas à la réalité. De nombreux rapports émanant d'institutions de défense des droits de la personne, tant nationales qu'internationales, ont démontré la culpabilité indiscutable de ces individus. Vouloir les blanchir et les faire passer pour ce qu'ils ne sont pas, c'est rendre un mauvais service à Haïti.

Le Premier Ministre, Ariel Henry, a toujours cru que le dialogue est le moyen privilégié pour résoudre les problèmes politiques les plus complexes. Il a fait tout ce qui était possible en allant vers les divers secteurs de la vie nationale. Cela lui a permis de conclure l'accord du 11 septembre 2021. Qu'à cela ne tienne, il ne s'en est pas contenté, parce qu'avec l'ensemble du Gouvernement, il a voulu tout mettre en œuvre pour élargir le consensus.

Beaucoup lui ont reproché d'avoir perdu trop de temps à courtiser les récalcitrants et à chercher à les

ramener à la table des négociations. Mais comme il l'a redit il y a deux jours en recevant les vœux du corps diplomatique et consulaire, il ne regrette pas d'avoir essayé. C'est dans l'unité que le peuple haïtien a pu réaliser des prouesses dans le passé. C'est dans l'unité qu'il doit trouver le moyen de mettre un terme à cette crise qui a trop duré.

À l'instar des orateurs qui m'ont précédé dans leurs interventions, je suis content d'annoncer que, ce matin, le Premier Ministre Henry s'est réuni avec des représentants de la société civile, du secteur des affaires et des partis politiques pour finaliser et signer un consensus national pour une transition inclusive et former un Haut Conseil de la transition en vue d'aller, dans le courant de l'année 2023, vers l'organisation de bonnes élections qui permettront au peuple haïtien de choisir librement les élus qui devront assumer la direction des affaires du pays.

Je souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année à tous.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures de la République dominicaine.

M. Álvarez Gil (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous saluons la désignation du Gabon à la présidence du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti. Nous tenons à remercier l'Ambassadeur Biang de son exposé en cette qualité, lui souhaitons plein succès dans ses fonctions difficiles et importantes et l'assurons du soutien du Gouvernement de la République dominicaine.

Je souhaite également remercier la Vice-Secrétaire générale, Amina Mohammed, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, M^{me} Helen La Lime, le Ministre haïtien des affaires étrangères, Jean Victor Génés et l'Ambassadeur Rae, du Canada, pour leur participation aujourd'hui.

Des informations reflétant les terribles violations subies par le peuple haïtien aux mains de bandes criminelles qui contrôlent une grande partie du territoire, dont 60 % de Port-au-Prince, ont été présentées *ad nauseam* au Conseil. À ces malheurs s'ajoutent désormais une épidémie de choléra et une famine généralisée. Il y a quelques jours, une cargaison de 1,2 million de vaccins est arrivée en Haïti pour lutter contre l'épidémie de choléra, liée à une souche encore plus virulente que la souche originale, qui a coûté la vie à au moins 2 000 personnes en à peine quelques mois. Cependant, les actes de violence entravent à nouveau leur bonne distribution. Il y a

trois mois, des bandes criminelles ont bloqué le terminal portuaire de Varreux, empêchant la distribution de carburant et privant d'électricité une grande partie du pays. Selon nos sources, dans la région de Port-au-Prince, pratiquement tous les bébés en couveuse, ainsi que la plupart des personnes ayant besoin d'oxygène, sont décédés.

Il existe désormais suffisamment de preuves pour attribuer la récente épidémie de choléra à cette pénurie de carburant, qui a interrompu l'approvisionnement en eau potable par la Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement, la compagnie nationale des eaux d'Haïti. Il convient de rappeler que l'épidémie initiale de choléra en Haïti, en 2010, s'était propagée à d'autres pays de la région, comme la République dominicaine, Cuba et le Mexique.

Compte tenu de cette situation, nous nous demandons comment fournir de la nourriture à quelque 5 millions de personnes exposées à une insécurité alimentaire aiguë en 2023, dont quelque 2 millions d'enfants et d'adolescents, parmi lesquels environ 250 000 souffrent de malnutrition aiguë, si la violence entrave déjà la livraison de vaccins et de carburant ? Dans ce contexte tragique, comment pouvons-nous espérer distribuer les bulletins de vote pour les élections tant attendues en Haïti ? Comment pouvons-nous envisager qu'une nation survive alors qu'elle est constamment confrontée à la mort, aux violences sexuelles et aux enlèvements ?

Dans la mesure de ses possibilités, la République dominicaine fait sa part d'efforts pour soutenir son voisin. À titre d'exemple, depuis la fermeture du terminal pétrolier de Varreux, notre pays facilite l'accès au carburant afin de préserver certaines activités de base en Haïti. Lors de diverses opérations effectuées entre octobre et mi-décembre à la demande des autorités haïtiennes, nous avons facilité l'achat de centaines de milliers de litres de diesel, d'essence et de fioul. Ces carburants sont destinés aux hôpitaux, aux supermarchés, aux zones franches, aux agro-industries, aux banques, aux ambassades de pays tiers, dont certains sont représentés au Conseil de sécurité, ainsi qu'aux organisations internationales actives en Haïti, comme l'Organisation des Nations Unies.

Nous avons également reçu et satisfait des demandes d'aide en matière de sécurité pour le transport du personnel diplomatique d'autres pays et d'organisations internationales présentes en Haïti, sans parler des dizaines de milliers d'Haïtiens qui viennent se faire soigner dans notre réseau public faute d'accès à ces soins

de santé dans leur propre pays. Les migrants haïtiens comptent par exemple pour 32,4 % des naissances dans nos hôpitaux publics. Ces soins sont par ailleurs prodigués gratuitement. Toutefois, comme le Président Luis Abinader Corona l'a dit à plusieurs reprises, la République dominicaine ne peut pas, à elle seule, régler la crise haïtienne.

Le Gouvernement haïtien et la Police nationale d'Haïti déploient des efforts considérables pour reprendre le contrôle de leur territoire. Cette entreprise requiert néanmoins la coopération de tous les États ici représentés. Nous savons, et nous soulignons, que la solution à la crise haïtienne ne peut venir que du peuple haïtien et de ses dirigeants, par le biais d'un dialogue opiniâtre et d'une concertation politique durable. Nous saluons l'annonce que vient de faire M. Génés. Nous espérons que le dialogue portera ses fruits et continuera à s'étendre, mais aujourd'hui, Haïti ne peut pas s'en sortir seul, comme l'ont répété à diverses reprises les plus hautes autorités haïtiennes.

Il faut avant tout créer les conditions nécessaires sur le terrain afin de rendre ce dialogue et cette consultation possibles. Notre gouvernement a donc déclaré son soutien résolu à la position du Secrétaire général, António Guterres, selon laquelle, tandis que l'aide à la formation de la Police prend forme, il faut une force robuste, capable de rétablir la paix et de mettre fin à la violence en bandes organisées, qui sont infiltrées par des gens liés au pouvoir et économique et au pouvoir politique.

Nous reconnaissons que les résolutions 2645 (2022) et 2653 (2022) ont porté leurs premiers fruits avec l'imposition de sanctions bilatérales contre ceux qui financent les bandes criminelles. Nous espérons maintenant que le Comité des sanctions créé par la résolution 2653 (2022) et son groupe d'experts commenceront leurs travaux en janvier, afin que les poursuites contre les criminels aient une portée accrue. À notre avis, nous ne pouvons pas en rester aux bonnes intentions. Nous demandons instamment au Conseil de mettre en œuvre, dès que possible, la recommandation issue de la résolution 2645 (2022) concernant la constitution d'une force multinationale d'appui à la Police nationale d'Haïti, car c'est le seul moyen viable à court terme d'extirper le peuple haïtien de sa situation épouvantable actuelle et de permettre ainsi une tranquillité d'esprit bien méritée à notre Amérique.

Enfin, nous souhaitons faire nos adieux au Mexique et remercier l'Ambassadeur Juan Ramón de

la Fuente Ramírez pour tous les efforts que son pays, durant son mandat au Conseil de sécurité, a déployés en tant que corédacteur de ce dossier d'une importance capitale pour notre pays et notre région.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Rae (Canada) : J'ai le plaisir de m'exprimer au nom du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social. Le Groupe consultatif compte 21 États Membres qui se sont engagés à accompagner le développement socioéconomique à long terme d'Haïti. Je suis fier de voir mes collègues du Rwanda, du Kenya, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de la Barbade, de la République dominicaine et d'Haïti, qui sont avec nous aujourd'hui. Je veux aussi exprimer mes remerciements personnels à la Vice-Secrétaire générale, ainsi qu'à la Représentante spéciale du Secrétaire général La Lime, que je vois toujours sur l'écran de la visioconférence, nous écoutant toujours patiemment, et à mon collègue du Gabon, qui fait un travail tellement important pour la cause de la paix et de la justice, et je le félicite pour sa présentation d'aujourd'hui.

Il y a deux semaines, je me suis rendu à Port-au-Prince, à titre national, pendant trois jours, et j'ai d'abord été frappé par le calme qui régnait dans les rues. Malheureusement, ce n'était pas parce que la situation sécuritaire s'était améliorée. Pas du tout. C'était calme parce que les gens ne peuvent pas quitter leur maison, qu'ils ont peur de quitter leur foyer, ou peut-être parce qu'ils ont déjà fui. Il y a des milliers de personnes qui ont quitté le pays pour trouver la paix pour eux et pour leur famille. Telle est la réalité de la situation. Des gangs lourdement armés contrôlent désormais la majorité de la capitale haïtienne. Je le dis avec beaucoup de respect à tous ceux qui écoutent : ce n'est pas un mythe ; c'est la réalité de la situation. On ne peut pas nier cette réalité. Cela a un impact considérable sur la circulation du carburant, de la nourriture et des médicaments nécessaires, de telle sorte que l'aide humanitaire n'arrive pas à la population. La situation reste très grave. Les principales routes nationales qui passent au nord et au sud de la capitale sont bloquées. Il faut s'imaginer l'Interstate 95, cette artère majeure, fermée tous les 20 ou 30 kilomètres. Cela serait-il tolérable pour la population de New York, du New Jersey ou de n'importe où ? Non, pas du tout. Ce serait impossible.

Les gens, en Haïti, vivent dans des conditions impossibles pour la vie humaine et pour l'économie. Il est impossible de parler à quelqu'un à Port-au-Prince

qui n'a pas vécu un enlèvement dans sa famille. C'est une réalité qui est ressortie des discussions que j'ai eues. J'ai parlé avec des gens qui disaient qu'ils avaient dû payer une rançon pour leur mère ou leur frère. Ce n'est pas quelque chose d'anormal ; c'est la vie en Haïti. Les femmes et les filles sont soumises à d'horribles violences sexuelles. Ce n'est pas un mythe ; c'est une réalité qui est décrite dans tous les rapports du Conseil des droits de l'homme.

De nombreuses écoles sont encore fermées. La majorité des enfants ne vont pas à l'école. C'est une réalité ; ce n'est pas un mythe. Les agriculteurs ne peuvent pas semer ni récolter de nourriture. Les entreprises ne peuvent pas fonctionner sans avoir à verser des pots-de-vin pour se frayer un chemin dans un maquis de harcèlement. La situation humanitaire est très grave et complètement inacceptable. Les cas de choléra augmentent, avec des répercussions importantes sur les enfants. Il y a eu déjà beaucoup de morts. On ne sait pas exactement combien, car on n'a pas les moyens d'enregistrer ceux qui ont perdu la vie.

Les défis auxquels est confronté le pays sont complexes, comme beaucoup l'ont dit, ils sont multidimensionnels, historiques et interdépendants, et ils menacent sérieusement la paix et la sécurité du pays, de même que ses perspectives de développement durable.

(l'orateur poursuit en anglais)

Depuis que la crise multiforme que connaît Haïti a été déclenchée par l'assassinat du Président Jovenel Moïse à l'été dernier, le Groupe consultatif s'est réuni à 10 occasions, y compris au niveau des dirigeants en septembre. Il a publié six déclarations conjointes à mesure que la crise évoluait. Le Groupe s'est agrandi, la République du Kenya et la Barbade ayant récemment rejoint ses rangs. Ses membres partagent la même volonté d'aider Haïti. Notre ancrage se situe principalement dans la région, mais d'autres pays prévoient de nous rejoindre.

Dans ce contexte, je voudrais, au nom du Groupe, mettre l'accent sur quatre grands points.

Premièrement, et d'autres l'ont dit, mais je vais le répéter, la communauté internationale ne peut être utile que si nous admettons que les approches adoptées ces dernières décennies n'ont pas fonctionné. Elles n'étaient pas viables. Elles n'ont pas duré. Elles n'ont pas pris dans le pays. Elles n'ont pas donné lieu aux changements qui s'imposent. Il est clair, et là encore, beaucoup l'ont dit, sauf que nous devons non seulement le dire,

mais le penser réellement, que les solutions doivent être dirigées par le peuple et les dirigeants haïtiens, et non le Canada, les États-Unis, quiconque ici, quelque autre pays que ce soit, ou l'ONU. Nous devons engager un effort concerté afin de comprendre les besoins des Haïtiens et d'appuyer le plan du pays pour remédier à la crise. Mais ce plan doit venir de l'intérieur du pays et procéder d'un dialogue politique approfondi et soutenu au sein du pays.

Deuxièmement, nous ne pouvons pas perdre de vue les causes profondes des problèmes d'Haïti, dont beaucoup ont été citées : extrême pauvreté, impunité et collusion entre les acteurs politiques et économiques, sur fond de corruption. Je crois que les sanctions sont un outil important, et elles produisent indéniablement leurs effets sur le terrain. Il sera essentiel que nous continuions tous fermement de soutenir la pleine application de la résolution 2653 (2022). Le travail à accomplir ne manque pas pour aider les Haïtiens à lutter contre la pauvreté, la corruption, l'anarchie et la violence à tous les niveaux.

Troisièmement, s'il n'y a pas de solution miracle, expression que j'ai déjà maintes fois entendue, à la crise qui secoue actuellement Haïti, nous n'en devons pas moins agir immédiatement. Nous ne pouvons pas nous contenter de répéter qu'il nous est impossible de régler le problème rapidement. Il nous faut plutôt penser systématiquement aux mesures que nous devons prendre. Nous devons répondre aux besoins humanitaires, remédier à l'insécurité aiguë et mettre en place une riposte efficace face au choléra. Si nous ne parvenons pas à inverser la propagation du choléra et à endiguer sans tarder la vague actuelle, la maladie menacera d'anéantir tout ce que nous faisons par ailleurs, ce qui serait extrêmement grave. Il nous faut également soutenir Haïti pour le long terme, ce qui me semble crucial. Notre engagement ne peut pas consister à arriver puis repartir. Nous ne pouvons pas rester un peu sans trouver un moyen de rendre notre appui durable. Dès lors, les acteurs humanitaires, des droits humains, du développement et de la consolidation de la paix qui opèrent dans le pays et en dehors doivent considérablement renforcer leur intégration et leur coordination afin que ces efforts produisent le plus d'effet possible.

Nous savons que le Secrétaire général et plusieurs pays, dont le mien, ont reçu du Premier Ministre par intérim Henry une demande de déploiement d'une force multinationale. Le Secrétaire général nous a écrit au sujet de la possibilité d'une force de réaction rapide. Le

Canada et d'autres pays en discutent actuellement en détail avec la Police nationale d'Haïti (PNH). Nous ne ferons rien sans avoir eu des échanges approfondis avec la PNH sur ce qu'est son plan, comment elle entend le mettre à exécution et de quelle assistance elle a besoin exactement. Toutes sortes de propositions ont été faites jusqu'à présent. J'estime qu'il est important que nous commencions concrètement par une collaboration étroite avec le Gouvernement haïtien pour déterminer ce qui sera nécessaire, ce qui implique de travailler non seulement avec l'actuel Gouvernement haïtien, mais aussi avec la communauté politique au sens large, y compris tous les acteurs de la société civile et autres, qui doivent être mobilisés pour nous aider à trouver une solution.

Je me félicite qu'un certain nombre de pays aient contribué au panier de fonds pour la sécurité. Le Canada a jusqu'à maintenant apporté plus de 50 % de l'argent versé au fonds. En outre, nous continuerons de concourir à l'effort visant à renforcer les capacités de la PNH, notamment au moyen de matériel et de formations.

Je tiens à souligner que le Groupe consultatif n'a pas de mandat précis en matière de paix et de sécurité. Nous sommes scrupuleusement respectueux de cela. Nous sommes un groupe consultatif relevant du Conseil économique et social. Néanmoins, la paix, la sécurité, la croissance économique et le développement sont indissociables. Je sais qu'il y a des gens qui sont réticents à parler de lien dans ce domaine, mais c'est vrai. Le lien existe. L'investissement ne va pas sans sécurité. Le développement économique ne va pas sans investissement ni sécurité. La sécurité ne va pas sans l'espoir des gens dans leur avenir économique. Toutes ces choses vont ensemble. Nous continuerons de travailler dur sur cette question, et nous sommes déterminés à aborder la sécurité comme condition préalable du développement économique et de la solidarité politique.

Quatrièmement, nous encourageons Haïti à faire en sorte que les voix des femmes et des jeunes soient entendues et prises en considération dans les plans pour faire avancer le pays. Il faut davantage de femmes et de jeunes dans les instances dirigeantes du pays. C'est leur avenir qui est en jeu et, d'après ce que nous observons, ce sont eux qui souffrent le plus.

Le dialogue national inclusif, auquel mon ami le Ministre des affaires étrangères d'Haïti a fait référence, est un élément capital. Tout le monde doit mettre un peu d'eau dans son vin pour le mener à bien, mais nous devons y parvenir. La semaine dernière, le Groupe consultatif a entendu les récits de jeunes Haïtiennes qui,

malgré la situation extrêmement difficile, avaient beaucoup d'espoir pour l'avenir tel qu'elles l'envisageaient. J'estime que les Haïtiens continuent de faire preuve d'une résilience remarquable face aux épreuves qu'ils endurent, mais ils ont besoin d'une aide durable et prévisible de la part de la communauté internationale sur tous les fronts afin de briser le cycle de la crise.

Je voudrais dire quelques mots à titre national. Ceux qui soudoient, extorquent, volent, violent, commettent des enlèvements et/ou tuent doivent être stoppés dans leur élan. Nous ne pouvons leur permettre de continuer. Ce n'est pas une théorie politique ; c'est la réalité. Si nous ne parvenons pas à traiter ce problème, il ne sera possible d'en traiter aucun autre. Je ne sais pas comment on peut considérer que quelqu'un qui bloque, brutalise, menace ou extorque accomplit un quelconque service public. C'est insensé. Cela ne tient absolument pas debout en tant qu'analyse de la situation.

Enfin, nous l'avons entendu dans d'autres contextes, mais il convient de le rappeler : rien ne peut être fait pour Haïti sans la participation de l'ensemble d'Haïti. C'est ce principe qui doit guider notre conduite.

Le Canada déploie des efforts énergiques. Le représentant de la Russie nous a montrés du doigt, ce que je considère comme un honneur. Il me semble que nous avons été mentionnés à trois reprises dans sa déclaration aujourd'hui. Nous continuons de lutter énergiquement contre l'impunité, et je vais en expliquer la raison aux membres. C'est parce que nous avons tous fait l'erreur de ne pas prêter attention aux effets corrosifs de la corruption. Nous ne répéterons pas cette erreur. Mon ami le représentant du Mexique a repris les paroles de son président expliquant que la corruption est au cœur du problème. Nous ne pouvons lutter contre la corruption sans adopter de sanctions, mais les sanctions ne sont pas suffisantes. Les sanctions ne sont que des mesures imposées par d'autres gouvernements. Haïti lui-même doit prendre des mesures pour combattre la nature corrosive de la corruption, et nous devons tous reconnaître que le développement économique et politique et les besoins de l'ensemble de la population haïtienne en matière de justice sociale vont de pair. Les efforts entrepris seront dirigés par Haïti et doivent être soutenus par nous toutes et tous.

La séance est levée à 18 h 35.